



Historique

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

L'origine de la police au Québec

[Du régime français au régime anglais](#)

[1838 Une première police gouvernementale](#)

1870-1929 La Police provinciale de Québec

[1870 Les débuts de la Sûreté du Québec](#)

[1878 La police après 1878](#)

[1900-1909 Création de polices spécialisées](#)

[1920-1929 Création de services spécialisés](#)

1930-1960 La Sûreté provinciale du Québec

[1930-1932 Une réforme s'amorce](#)

- [Une première : le chef à Montréal](#)
- [Un premier poste permanent en Abitibi](#)

[1938 Création de quatre grandes divisions](#)

[1938 Création de districts et de postes](#)

[1944-1960 Croissance rapide de l'effectif et des activités](#)

[1960 Révolution tranquille](#)

1961-1972 Vers une restructuration majeure

[1961 Une loi transforme la Sûreté](#)

[1963-1967 Identification visuelle et modernisation](#)

[1966 Syndicalisation des policiers](#)

[1968 La Sûreté du Québec](#)

- [Nouveau quartier général à Montréal](#)
- [1968 Une étude sur la Sûreté : le Rapport Ducharme](#)

[1969 Les recommandations du Rapport Ducharme](#)

[1969-1972 Restructuration](#)

[1969](#)

- [Création d'un Service de communications](#)
- [Embauche de professionnels de la fonction publique](#)
- [Création d'une première unité d'urgence](#)
- [Instauration d'une banque de maladie pour les policiers](#)

[1970](#)

- [Création d'un Service du personnel](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870

- [Nominations de conseillers](#)
- [Renseignement criminel, surveillance physique et électronique](#)
- [Districts-pilote en région](#)
[1971](#)
- [Service de la formation et du perfectionnement](#)
[1972](#)
- [Premières équipes régionales d'enquêtes](#)
- [Mesures d'urgence et unités d'urgence](#)

1973-1986 La Sûreté contemporaine

[1973 Districts permanents et spécialisation](#)

[1974 Création du CRPQ](#)

[1975 Place aux policières](#)

[1975-1980 Pour mieux lutter contre le crime](#)

[1977 Nomination d'un conseiller en police autochtone](#)

[1978 Le Rapport Saulnier : un rôle accru pour la Sûreté](#)

[1980 Sous le signe de la prévention](#)

[1980-1984 Nouveaux mandats pour la Sûreté](#)

[1983 Nouveaux symboles](#)

[1984-1985 Relations de travail](#)

[1984-1986 Protection de l'État et lutte contre le crime](#)

[1985-1986 Sécurité routière et nautique](#)

[1985 Un ministère pour la police](#)

1987-1996 Une période de changements

[1987-1989 Virage communautaire](#)

[1987 Une année de nouveauté](#)

[1988 Nouvelle loi et Code de déontologie](#)

[1989-1990 Ajouts et transferts de mandat](#)

[1990 Crise d'Oka](#)

[1991-1992 Réforme fiscale municipale](#)

[1992 Police communautaire et liaison avec les municipalités](#)

[1992-1993 Modernisation des divers équipements](#)

[1993-1994 Nouveaux symboles](#)

[1995-1996 La force du partenariat](#)

[1996 Commission Poitras](#)

1997-2004 Réorganisation des services policiers et renouvellement de la Sûreté

[1997 Les débuts de la réorganisation](#)

[1998 Une année d'exception sur plusieurs plans](#)

[1999 Vers un renouvellement de la Sûreté](#)

[Une fin de siècle marquante](#)

[2000 Loi sur la police et changements](#)

[2001 La Sûreté se démarque dans deux opérations d'envergure](#)

[La Sûreté, acteur-clé de la réorganisation policière](#)

[Un nouveau rôle pour la Sûreté](#)

[Cybersurveillance et lutte contre le crime](#)

[2002 Intégrations massives de services policiers municipaux](#)

[2003 Le retour d'un policier à la direction de la Sûreté](#)

[2004 Un nouveau mandat pour la Sûreté](#)

[2005 135 ans d'expérience et d'expertise](#)

[Les dirigeants de la Sûreté du Québec depuis 1870](#)

Mise à jour
2005-06-06

© Gouvernement du Québec - 2005

Québec 

[Politique de confidentialité](#)



Devise

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870

Mise à jour
2005-02-02

« SERVICE, INTÉGRITÉ, JUSTICE »

Service

Un rappel de la volonté de la Sûreté du Québec de bien servir le public et de répondre aux attentes des citoyens et des citoyennes.

Intégrité

L'intégrité et la conduite irréprochable de ses membres dans toutes ses interventions caractérisent l'engagement de la Sûreté du Québec envers la population.

Justice

La justice, synonyme d'impartialité, de neutralité et d'objectivité est la base même des interventions policières qui visent à faire respecter les droits de chacun.



Emblème



La forme circulaire de l'emblème remonte au début de 1970 et fait suite à la promulgation de l'appellation « Sûreté du Québec » en 1968. Cet emblème se caractérise principalement par la fleur de lys centrale, symbole de la province de Québec et des organismes gouvernementaux.

En 1980, on y a ajouté une couronne de feuilles de chêne, synonyme de force morale et physique, de solidité et de sagesse, disposée tout autour de la dénomination de la Sûreté du Québec.

Depuis 1983, on peut aussi lire, sur le listel, la devise de la Sûreté du Québec : « Service, Intégrité, Justice ».

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870

Mise à jour
2003-04-29



Emblèmes depuis 1870

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870



1870



1905



1930



1946



1948



1955



1963



1975



1980



1983



L'origine de la police au Québec

Du régime français au régime anglais

C'est sous le régime colonial français qu'est implantée au Québec une première forme de police adaptée au système seigneurial. Diverses personnes exercent certaines tâches aujourd'hui confiées à des policiers : militaires et miliciens, archers de la maréchaussée, fonctionnaires des tribunaux et des administrations, élites locales, gardes civils. Jusqu'à la conquête anglaise, voire jusqu'à la rébellion de 1837-1838, le système de police demeure de type colonial, à l'image de l'administration publique.

Les Anglais, lors de la conquête en 1760, introduisent au Québec leur droit criminel et leurs institutions judiciaires. Le maintien de la paix et du bon ordre est avant tout l'affaire des juges de paix. C'est au cours des années 1790 qu'entrent en fonction les premiers constables et connétables dans les villes de Québec et de Montréal. Ces hommes sont sous la responsabilité des juges de paix et sous la supervision du grand constable et du shérif. En 1818, Québec et Montréal sont dotés d'un corps d'hommes de guet qui patrouillent les rues durant la nuit. À la campagne, ce sont plutôt les capitaines de milice et d'autres officiers qui exercent les fonctions de constables ou d'officiers de paix.

Lors de la rébellion des patriotes, en 1837-1838, les Britanniques établissent, dans le Bas-Canada, une version du système de police en vigueur dans leur pays. Le modèle de la Royal Irish Constabulary Force est privilégié dans toutes les colonies britanniques.

En 1829, le ministre de l'Intérieur et futur premier ministre de la Grande-Bretagne, Robert Peel, instaure en Grande Bretagne, la London Metropolitan Police, chargée de patrouiller la région de Londres. Le terme *bobbies* vient d'ailleurs de son surnom.

|  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870



L'origine de la police au Québec

1838 Une première police gouvernementale

En juin 1838, une police gouvernementale voit le jour dans le Bas-Canada avec deux divisions de police de ville : l'une à Montréal et l'autre à Québec. Elles comptent chacune une centaine de policiers. On dote certaines zones rurales d'une division de police rurale, notamment dans les secteurs où les patriotes sont très actifs (environ 200 constables). Cette police est placée sous le contrôle du gouvernement et ses hommes sont presque exclusivement des Britanniques et des miliciens. De type très militaire (structure, uniformes, grades, armes, etc.), cette nouvelle police servira de modèle aux organisations policières qui seront ultérieurement constituées au Canada.

Le maintien d'une police gouvernementale coûte cher, sans compter que seules les grandes villes en ont réellement besoin. Dès 1843, des corps de police municipaux sont créés à Montréal, à Québec et à Trois-Rivières. Jusqu'en 1870, la police gouvernementale est saisonnière comme c'est le cas pour la police riveraine de Québec et la police du port de Montréal. Elle peut aussi être ponctuelle dans le but d'assurer le maintien de l'ordre lors de certains événements qui le nécessitent.

En somme, en dehors des grands centres, l'administration courante de la justice criminelle est concentrée au chef-lieu de chacun des districts judiciaires. Le *grand constable*, assisté au besoin de *constables spéciaux*, veille au respect de la loi sous la supervision des juges de paix et du shérif. À cet égard, dix nouveaux districts judiciaires sont créés en 1857, permettant au gouvernement de se doter d'une organisation judiciaire sur l'ensemble du territoire suffisamment habité du Québec. En parallèle, le système municipal commence à prendre forme en 1855, avec la création des premières municipalités.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870



1870-1929

1870 Les débuts de la Sûreté du Québec



La mairie de Québec en 1870, à proximité du quartier général

Le 1^{er} février 1870, le gouvernement crée la Police provinciale de Québec. Son organisation est complétée le 1^{er} mai de la même année. Un commissaire, le [juge Pierre-Antoine Doucet](#) la dirige. Le quartier général est établi à Québec dans la centrale de la Police municipale de Québec, dissoute le 26 mai 1870. De petits détachements sont établis, à la demande et aux frais des municipalités. Les villes de Lévis, Hull et Sherbrooke se dotent ainsi de leur propre détachement. En 1877, la Ville de Québec met de nouveau sur pied son propre corps de police. La police provinciale maintient un service réduit dirigé par un commissaire, le [lieutenant-colonel Jean-](#)



La Police provinciale de Québec commence ses activités le 1^{er} mai 1870.

[Baptiste Amyot.](#)

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870



1870-1929

La police après 1878



En 1894, les policiers portent un uniforme bleu foncé et sont coiffés d'un casque de style anglais.

Entre 1878 et 1883, les policiers provinciaux sont intégrés à ceux de la Ville de Québec. En 1883, le gouvernement reprend la responsabilité de ses policiers, dirigés par un

autre commissaire, le [juge Alexandre Chauveau](#). Une fois terminée la construction de l'édifice du parlement, en 1884, la police provinciale en assume la garde et la surveillance permanente. C'est également au cours de cette période que les agences de détectives privés ayant le statut de constables spéciaux sont créées et collaborent au système judiciaire lors d'enquêtes criminelles. La police des chemins de fer voit aussi le jour cette année-là. Au cours de ces années, certaines municipalités en développement mettent sur pied leur propre corps de police pour assurer le maintien de l'ordre.

En 1899, la police provinciale passe sous l'autorité du Département du procureur général (ministère de la Justice) et de ses ministres, qui exerceront ce pouvoir durant plus de 90 ans. Elle est entièrement réorganisée, marquant une certaine rupture avec le XIXe siècle.

 Dès 1870, les municipalités peuvent obtenir les services de la Police provinciale moyennant un partage des coûts.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870



1870-1929

1900-1909 Création de polices spécialisées



La police provinciale vers 1915

En 1900, l'augmentation constante des affaires criminelles dans la grande région montréalaise amène le procureur général à y établir un Bureau de détectives provinciaux à Montréal, distinct de la police provinciale.

En parallèle, une autre police gouvernementale, la Police du revenu, créée à la fin du XIXe siècle, veille à l'application des lois prévoyant la perception de certains droits et taxes.

À Québec, la vingtaine de policiers provinciaux sera désormais dirigée par un chef choisi parmi les sergents et non par un magistrat dont les fonctions sont dévolues au procureur général. Un premier chef, [Augustin Mc Carthy](#), est nommé en 1902. Les constables et rares détectives sont sporadiquement envoyés en mission en province. Cette police provinciale assure surtout la garde du parlement et de ses édifices connexes.

[Précédent](#) ◀ | ▶ [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870



1870-1929

1920-1929 Création de services spécialisés



Rapport d'un détective en 1918

En 1921, la création de la Commission des liqueurs amène la formation d'une police distincte, le Service de surveillance, renommé Police des liqueurs en 1934.

En 1922, la loi établit deux quartiers généraux, l'un à Québec dirigé par Mc Carthy et l'autre à Montréal, par [Dieudonné Daniel Lorrain](#). La police provinciale de Québec et le Bureau des détectives provinciaux de Montréal sont ainsi fusionnés. La division de Québec compte un effectif d'environ 35 policiers, dont deux détectives. Cette division englobe tout l'Est du Québec, ainsi que les régions de Trois-Rivières et de l'Abitibi. À partir de 1925, les policiers provinciaux séjournent à Rouyn-Noranda de façon régulière et amorcent la création d'un premier poste de la Sûreté.

À la même époque, vu l'expansion du réseau routier et l'accroissement du nombre de véhicules, des officiers de vitesse, nommés par la suite Police de la circulation, patrouillent les principales routes du Québec en motocyclette durant la saison estivale. Ce groupe relève, à partir de 1924, du département de la Voirie.



Patrouilleurs vers 1925

En 1929, l'augmentation constante des affaires policières et notamment du crime, force le gouvernement à modifier la structure de la Sûreté provinciale pour une plus grande efficacité. Il embauche un avocat, [Me Maurice-Charles Lalonde](#) pour diriger la division de Montréal, examiner le fonctionnement des organisations policières au Canada et faire des recommandations qui seront mises de l'avant au cours de la nouvelle décennie.



Un premier bureau de détectives provinciaux est créé en 1900.



Un premier service spécialisé, l'identité judiciaire, est établi à Montréal en 1925.

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870



1930-1960

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870

1930 Une réforme s'amorce

En 1930, l'évaluation des recommandations est amorcée et l'année suivante, le Procureur général nomme des dirigeants qui préparent des mesures propices à une meilleure organisation des enquêtes criminelles. La loi modifiée au printemps 1932, prépare les changements.

1932

Une première : le chef à Montréal

En mai 1932, la résidence du chef Lalonde de la Sûreté de la province est établie à Montréal. Toutefois, le chef de la division de Québec, Léon Lambert continue d'exercer le contrôle exclusif de son territoire. À partir de 1934, la Police des liqueurs est intégrée au département du Procureur général et placée sous le contrôle du chef de la Sûreté. La police de la circulation relèvera des mêmes autorités à partir de 1936.



Poste d'Abitibi en 1932

Un premier poste permanent en Abitibi

Déjà présente en Abitibi depuis 1925, la Sûreté établit un premier poste permanent en 1932, appelé la patrouille d'Abitibi, à Rouyn-Noranda. Ce poste relève de la division de Québec jusqu'en 1938, car ce territoire n'est accessible que par chemin de fer à partir de la capitale.

En 1936, l'unioniste Maurice Duplessis reprend le pouvoir après 40 ans de règne libéral.

À Montréal, les policiers provinciaux, dirigés par intérim par [Me Philippe Aubé](#) sont tous congédiés et progressivement remplacés. Seuls ceux de la division de Québec peuvent assurer une continuité des opérations. En 1937, [Me Philippe A. Piuze](#) est nommé chef.

Les premières escouades d'enquêtes criminelles, soit celles des crimes majeurs et de la moralité, voient le jour à Montréal en 1932. Un premier Service de détectives est implanté à Québec.



1930-1960

1938 Création de quatre grandes divisions

En avril 1938, les policiers de la circulation et des liqueurs sont intégrés à la police provinciale, désormais nommée Sûreté provinciale *du* Québec. Des postes permanents sont implantés sur l'ensemble du territoire, suivant le découpage des districts judiciaires du Québec.

Chaque poste régional, appelé sous-poste, relève du commandement de la police judiciaire du district, habituellement assisté d'un gendarme.

Les polices spécialisées sont intégrées en 1938 à la Sûreté provinciale. L'effectif incluant les fonctionnaires s'élève à près de 700 membres. La nouvelle structure comprend les divisions suivantes :

- la **Police judiciaire**, responsable des enquêtes criminelles et des enquêtes relatives aux morts suspects. Elle regroupe les détectives de l'ancienne police provinciale.
- la **Gendarmerie** qui assure le maintien de l'ordre, la garde des édifices publics, l'escorte des personnes et l'assistance à la police judiciaire. Vêtus d'un uniforme bleu, les officiers exercent les fonctions anciennement dévolues aux constables.
- la **Police de la route** chargée de veiller à l'application des règlements de la circulation automobile et enquête sur les accidents et sur les vols de véhicules à moteur. Elle assume les fonctions de l'ancienne police de la circulation. Vêtus d'un uniforme kaki, les policiers sont communément appelés « spotters ».
- la **Police des liqueurs**, responsable de l'application des lois relatives au commerce des boissons alcooliques. Les enquêteurs sont en tenue civile et les autres policiers portent l'uniforme gris fer, puis bleu foncé.



Policier de la route, nommé « spotter », en 1938



Un premier mandat de sécurité routière est confié à la Sûreté en 1938.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)



1930-1960

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870

1938 Création de districts et de postes

En 1938, deux grands secteurs, appelés districts de police, sont créés. Dans chacun de ces districts, un poste est ouvert. Le district de Montréal englobe tous les districts judiciaires situés à l'ouest de Montréal et le district de Québec couvre les districts judiciaires de l'Est, incluant Trois-Rivières et Arthabaska. La région de l'Abitibi demeurera dans ce district jusqu'en septembre de cette année-là, alors qu'elle passera sous la responsabilité de Montréal.



Poste de balance de la police de la route


La Police de la route est à l'œuvre dans tous les comtés tout comme la Police judiciaire. Les officiers des deux services partagent les mêmes locaux. Les membres de la Police des liqueurs complètent l'effectif de la nouvelle Sûreté.

Dans les zones urbaines, aux carrefours des grandes routes ou aux abords des ponts, là où le volume de la circulation le requiert, la Police de la route occupe un poste exclusivement réservé à ses fonctions.

Le 25 octobre 1939, les libéraux, menés par Adélard Godbout, reprennent le pouvoir. Préoccupés par l'effort de guerre, ils ramènent l'effectif de la Sûreté à moins de 500 membres. Un avocat, [Me Marcel Gaboury](#), est de nouveau nommé à la tête de la Sûreté.

Le 17 mai 1940, la Police des liqueurs redevient un organisme indépendant. Seules les régions éloignées de Québec et de Montréal conservent un poste de la Sûreté.

 En 1940, la Police de la route compte huit postes autour de l'île de Montréal.

 Un premier régime de retraite des policiers provinciaux est créé en 1942. Ces policiers font partie de la fonction publique québécoise jusqu'en 1961.



1930-1960

1944-1960 Croissance rapide de l'effectif et des activités



Policiers en uniformes d'apparat

Le retour au pouvoir de l'unioniste Duplessis, le 8 août 1944, coïncide avec la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Le 1er novembre 1944, un autre avocat, [Me Joseph-Paul Lamarche](#), prend le commandement de la Sûreté à Montréal avec un nouvel état-major. Léon Lambert continue à administrer de façon autonome la division de Québec tout en orientant ses décisions sur le modèle de Montréal, où se trouve le directeur. Le sous-ministre, appelé assistant procureur général, coordonne les actions des deux hommes, comme c'est le cas depuis 1922.

L'après-guerre permet une augmentation des effectifs, ce qui amène la réouverture de postes de police judiciaire. La police de la route est de plus en plus intégrée aux autres branches. En mars 1945, elle acquiert sa première flotte d'autos-patrouille équipées d'un système radio dans la région de Montréal, puis à Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke.

La décennie du demi-siècle est marquée par une croissance des effectifs et des activités. L'effectif policier continue aussi d'augmenter, passant de près de 900 membres en 1954 à 1 200 en 1959. La Sûreté provinciale du district de Montréal est particulièrement touchée par ces changements. Le décès de son directeur, Me Lamarche, permet l'émergence d'un directeur policier issu des rangs, [Hilaire Beauregard](#).



Premières autos-patrouille équipées d'un système radio. De marque Plymouth, elles coûtaient 1910 \$ chacune. Le premier véhicule banalisé acquis en 1924, un Studebaker au coût de 1775 \$, était utilisé par les détectives du bureau de Montréal.

Police de la route

Le développement des communications routières et le nombre de véhicules en circulation continuent de progresser rapidement. L'ouverture de la majeure partie des routes durant l'hiver intensifie les activités reliées à la

sécurité routière. À cette époque, plus de la moitié des policiers sont affectés à la Police de la route. La Sûreté est le plus souvent associée à cette police de la route car il s'agit de son unité la plus visible sur l'ensemble du territoire.

Gendarmerie

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870

Ce secteur accroît ses activités et par conséquent, sa visibilité. Les méthodes de travail utilisées durant cette période, particulièrement lors des conflits ouvriers (Asbestos, Louiseville et Murdochville) sont dénoncées. Elles correspondent cependant aux interventions policières observées sur l'ensemble du continent à cette époque.

Police judiciaire

Le nombre de petites escouades (homicides, vols à main armée, moralité, fraudes, crimes contre nature ou délits sexuels, autos volées, anti-subversive) sont en expansion à Montréal.

Police des liqueurs

La Police des liqueurs à Montréal connaît des problèmes de leadership, de sorte qu'elle est périodiquement placée sous la tutelle de la Sûreté provinciale. À Québec, séparée de la Sûreté depuis 1940, elle demeure autonome.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

Mise à jour
2005-05-02

© Gouvernement du Québec - 2005

Québec 

[Politique de confidentialité](#)



1930-1960

1960 « Révolution tranquille »

Au printemps de 1960, la Sûreté compte un effectif policier d'environ 1 530 hommes, incluant les membres de la Police des liqueurs. Le 22 juin 1960, les Libéraux de Jean Lesage prennent le pouvoir. Des réformes sociales majeures s'annoncent. Cette période, baptisée « Révolution tranquille », marquera profondément l'histoire du Québec.

La Sûreté provinciale amorce des transformations majeures qui jettent les bases de son organisation actuelle.

Le 15 août 1960, un policier retraité de la Gendarmerie royale du Canada, [Josaphat Brunet](#), est nommé directeur de la Sûreté. Des réformes significatives se préparent.

[Précédent](#) ◀ | ▶ [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870

Mise à jour
2005-04-27



1961-1972

1961 Une loi transforme la Sûreté

Les trois branches de la Sûreté, soit la Gendarmerie, la Police de la route et la Police judiciaire ainsi que la Police des liqueurs, sont abolies en 1961. Leurs mandats sont assumés par des escouades remodelées dans les quartiers généraux de Québec et de Montréal.

Une évaluation du personnel entraîne de nombreuses démissions et destitutions. Tous les postes clés sont désormais occupés par d'ex-membres de la GRC. Une quarantaine d'autres membres de cette force sont également embauchés à des niveaux hiérarchiques inférieurs.

On adopte une nouvelle classification du personnel, qui comprend maintenant des officiers, des sous-officiers et des agents. Le mouvement de personnel est sans précédent.



L'école de police sur la rue Poupart en 1962

Une première école de police

Les normes d'embauche sont révisées, annonçant une série de campagnes de recrutement qui jalonnent la décennie. En 1961, on ouvre une École de police du Québec dans l'édifice de la Palestre nationale de Montréal où l'on dispensait depuis quelques décennies une formation sporadique et sommaire. Le 6 mars de cette année, le premier contingent de recrues marque le début d'un premier cours complet de formation policière obligatoire. Ce cours de base se développera et la formation sera donnée dans un édifice spécialement aménagé à cet effet, rue Poupart à Montréal, à partir de janvier 1962.

Commandement unique et régionalisation


La structure organisationnelle est modifiée. Un premier commandement unique est établi au grand quartier général de Montréal et placé sous l'autorité du directeur général. Le territoire demeure partagé en deux divisions, Montréal et Québec, chacune étant commandée par un « assistant-directeur ».

On entreprend aussi une régionalisation des services en créant des sous-divisions dirigées par des officiers. Ces dernières, qui comprennent des sections, sont établies à Montréal, Granby, Hull, Québec, Chicoutimi et Rimouski. Elles réunissent un certain nombre de postes, dirigés par des sous-officiers. Chaque district électoral compte au moins un poste et on en dénombre 112, en 1967. On accroît aussi le personnel dans ces postes afin d'offrir à la population un service 24 heures sur 24 sur une base permanente.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870

 La première école de police, située dans l'édifice de la Palestre nationale à Montréal, est créée en 1961.



1961-1972

1963-1967 Identification visuelle et modernisation



Nouveaux uniformes

La réforme, axée sur le personnel et la structure, se fait en parallèle avec d'autres changements liés à l'identité visuelle

et à l'accroissement des ressources. L'uniforme vert olive avec écusson d'identification d'épaule remplace les tenues kaki de la Police de la route et bleues de la Gendarmerie et de la Police des liqueurs. Le parc automobile qui comptait 582 voitures en 1962, en compte 928 en 1968. En 1963, les voitures vertes aux portières jaunes font leur apparition. Elles disparaîtront à l'automne de 1987 pour être remplacées par des véhicules blancs se distinguant par deux bandes latérales horizontales, l'une jaune et l'autre verte.



Autos-patrouille vers 1965 devant l'édifice de la Sûreté du Québec à Hull

Un système de radio ultramoderne d'envergure provinciale est mis en place en 1964. Il couvrira l'ensemble du territoire dès 1969.

Des équipes spécialisées d'identité judiciaire, s'établissent dans toutes les régions. Soucieuse de régler la question problématique des édifices inadéquats et désuets, la Sûreté met la main à la conception de plans de bâtiments adaptés à ses besoins.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870



1961-1972

1966 Syndicalisation des policiers



1966

2003

Les policiers, dirigés depuis novembre 1965 par [J.-Adrien Robert](#), entament des démarches pour se syndiquer. L'APPQ est légalement constituée le 5 avril 1966. Le mouvement de syndicalisation des membres de la Sûreté s'inscrit dans ce contexte. L'arrivée massive de jeunes recrues plus instruites et mieux formées, l'insatisfaction à l'égard des horaires de travail, les heures supplémentaires non rémunérées, la rigueur de la discipline, le style de gestion autoritaire, la politique de promotion et de transfert et la question globale de la rémunération sont les principaux dossiers auxquels entend s'attaquer la nouvelle APPQ. Au même moment, la Sûreté adopte un premier Code de discipline promulgué le 7 décembre 1966, remplaçant un court règlement adopté en 1962. Il sera en vigueur durant plus de vingt ans.



Premier contrat de travail signé le 15 février 1968

Le premier ministre Daniel Johnson avait promis avant son élection la reconnaissance de l'APPQ s'il était élu. Il tient sa promesse en 1968, légitimant la jeune association qui regroupe les agents et les sous-officiers.

Après de multiples démarches administratives, politiques et légales, l'APPQ est reconnue comme organisme exclusif de négociations. Il signe, le 15 février 1968, le premier contrat de travail dans l'histoire de la Sûreté du Québec. Désormais, les relations de travail seront bien différentes de tout ce qu'a connu la Sûreté auparavant. Dans ce domaine, l'année 1968 marque une rupture avec le passé et le début d'une amélioration très nette des conditions de travail.

[Précédent](#) | [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870



1961-1972

1968 La Sûreté du Québec

En plus de la signature d'une première convention collective avec ses policiers, la Sûreté connaît une année qui la marquera pour plusieurs décennies.

Sans doute un effet du nationalisme du gouvernement unioniste de Daniel Johnson (père) élu en 1966, la Loi de police, sanctionnée le 21 juin 1968, remplace le nom de Sûreté provinciale par celui de Sûreté du Québec. Cette législation entraîne plusieurs autres changements d'importance. Les grades de sergent-major et de sergent d'état-major sont abolis et leurs titulaires deviennent des officiers au grade de lieutenant et de capitaine.



L'édifice Parthenais en construction vers 1965

La Commission de police du Québec est créée et est investie de pouvoirs de réglementation et d'enquête auprès des corps de police municipaux et de la Sûreté. Elle sera abolie le 1er septembre 1990.

L'École de police du Québec disparaît au profit de l'Institut de police, placé directement sous l'autorité du ministère de la Justice. L'établissement de formation s'installe à Nicolet, où il ouvre ses portes le 16 juin 1969, prêt à former sa première promotion de policiers provinciaux et municipaux.

Nouveau quartier général à Montréal

Après avoir occupé, à partir de 1962, un édifice temporaire au 360, rue McGill, à Montréal, la Sûreté a enfin droit à un espace bien à elle. Son emménagement, le 16 mars 1968, dans les locaux du nouveau quartier général de la rue Parthenais lui permet d'écrire une nouvelle page de son histoire. Pour la première fois, le ministère des Travaux publics octroie à la Sûreté un édifice moderne et fonctionnel. Ce projet, qui a pris forme sur le site de l'ancienne prison des femmes, avait été amorcé en 1959 et la construction avait débuté en 1964. Il offre au personnel de la Sûreté un milieu de travail agréable doté d'espaces plus vastes et plus confortables.

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870



L'édifice Parthenais en 1968

Une étude sur la Sûreté : le Rapport Ducharme

Une première étude administrative sur les méthodes de travail et sur l'organisation de la Sûreté, le Rapport Ducharme, est publiée en juillet 1968. Elle recommande la création de trois niveaux hiérarchiques : une administration centrale qui détermine les grands objectifs de la Sûreté du Québec et approuve les politiques émises par ses services spécialisés; un niveau régional, appelé district, qui jouit d'une grande autonomie de gestion opérationnelle et administrative et qui dispose de ressources suffisantes pour répondre rapidement et adéquatement aux besoins régionaux; un niveau local, le poste, premier niveau d'intervention où sont concentrés les services de première ligne, chargé d'assurer la protection du territoire et de répondre aux besoins de la population.

[Précédent](#)



[Suivant](#)



1961-1972

1969 Les recommandations du Rapport Ducharme

Sous l'autorité du nouveau directeur [Maurice Saint-Pierre](#), les recommandations du Rapport Ducharme sont examinées et la Sûreté décide d'y donner suite. Elles obtiennent l'aval des autorités gouvernementales puisqu'elles s'inscrivent dans un mouvement de régionalisation que le gouvernement a lui-même préconisé. La première phase de restructuration se déroule entre 1969 et 1972 et touche d'abord le grand quartier général. Un service d'implantation s'assure de la coordination de sa mise en œuvre.



L'alcootest
appelé
«ivressomé

est mis en
service à
l'automne 1969.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870

Mise à jour
2005-05-02



1961-1972

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870

1969

● Création d'un Service des communications

Un service des communications est instauré en mars 1969 sous l'appellation de Service des relations publiques. Un périodique destiné au personnel et aux partenaires est créé en janvier 1971. Publiée jusqu'en octobre 1993, la revue Sûreté a joué un rôle d'information de premier plan au sein de la communauté policière.

● Embauche de professionnels de la fonction publique

On intègre aux services de la planification, les nouveaux services de l'informatique et des méthodes, dont la mise sur pied coïncide avec l'embauche à la Sûreté de plusieurs professionnels et administrateurs provenant de la fonction publique.



Membres de l'unité d'urgence en 1969

● Unités d'urgence

En matière d'activités policières, le mouvement social de contestations accentuées en 1968 et 1969 entraîne la création d'une première Unité d'urgence à Montréal en octobre 1969. Des cours rudimentaires de contrôle de foule sont donnés et un équipement sommaire est fourni aux premiers membres.

Instauration d'une «banque de maladie» pour les policiers

Sur le plan des relations de travail, un deuxième contrat de travail est signé en mars 1969 avec l'APPQ pour cinq ans (1969-1974). Il se démarque par l'instauration d'une banque collective de maladie et par des augmentations salariales substantielles.



Les

activités apparentées sont regroupées en directions, plus tard nommées « grandes fonctions ».



1970 La Sûreté est centenaire!

1970



Jacques Nadeau, contrôleur général du personnel et des communications, vers 1975

Création d'un Service du personnel

En février 1970, un premier haut fonctionnaire joint l'état-major de la Sûreté. Désigné sous le titre de contrôleur général du personnel et des communications, il est aussi membre de l'état-major. Ce gestionnaire civil implante des services du personnel qui marqueront les prochaines décennies. Des professionnels en ressources humaines dans divers secteurs viendront compléter ce secteur d'activités.

Nominations de conseillers

Les activités policières demeurent au cœur du mandat de la Sûreté. De grands services spécialisés sont mis sur pied en mars 1970 avec la nomination de responsables désignés sous le titre de *conseillers* dans des domaines comme les enquêtes criminelles, la sécurité routière, les mœurs et, à partir de 1972, les mesures d'urgence.

Intensification des activités de renseignement

La crise politico-sociale d'octobre en 1970 incite le gouvernement à accroître ses ressources en renseignement de sécurité. Elle crée des unités de renseignement criminel et de surveillance physique et électronique. La protection des personnalités prend également une ampleur sans précédent. La mise en place des services est complétée au cours de l'année suivante.

Districts-pilotes en région

Après le grand quartier général, la phase d'implantation vise les régions. Les deux premiers districts-pilotes tels qu'on les connaît maintenant sont créés en 1970. Situé à Sherbrooke, en Estrie, ce petit district compte 6 postes alors que celui du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie, à Rimouski, en compte 21 et couvre la Côte-Nord.

1971

La formation, une priorité

En 1971, un Service de la formation et du perfectionnement est mis sur pied. Cet aspect devient une priorité pour tous les policiers généralistes, spécialistes et gestionnaires. Un chef de service policier est nommé ainsi qu'un officier de la formation technique. Un officier du perfectionnement des cadres suivra en 1972.



La Sûreté a commencé à enquêter dans le domaine des drogues au début des années 70

Premières équipes régionales d'enquêtes

En 1971, les premières équipes spécialisées appelées équipes régionales d'alcools et de moralité (ERAM) sont

établies dans les futurs districts projetés. L'année suivante, des bureaux d'enquêtes criminelles (BEC) et des équipes de surveillants superviseurs marqueront de façon tangible l'amorce d'une régionalisation.

Mesures d'urgence et unités d'urgence

Ce secteur d'activités, créé au début de la décennie et inspiré du modèle militaire, connaît son véritable envol à partir de 1972 avec la création d'un service de mesures d'urgence. De petites unités d'urgence permanentes (pelotons) sont établies dans tous les districts. Des cours de formation sont donnés aux intervenants de tous les niveaux. En cas de besoin, des unités d'urgence auxiliaires peuvent aussi rassembler rapidement des policiers spécialement formés pour intervenir lors de conflits sociaux majeurs, participer à des opérations de recherche et de sauvetage ou prêter secours aux autorités et à la population locales en cas de désastres naturels. Au besoin, la mise en place d'une structure de mesures d'urgence et l'élaboration de plans d'opération permettent de mieux organiser les interventions que coordonnent les centres d'opérations et les postes de commandement.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)



1973-1986

1973 Districts permanents et spécialisation

L'expérience concluante des deux districts-pilotes donne lieu en 1973, à l'implantation de six autres districts : Saguenay–Lac-Saint-Jean, Québec, Mauricie, Montréal, Outaouais et Nord-Ouest. Ce changement nécessitera des promotions et des mutations de personnel sans précédent. Durant cette période, un nouveau directeur, [Paul A. Benoît](#), entre en fonction.

Désormais, le territoire de la Sûreté du Québec est divisé en huit districts de police dont le découpage correspond sensiblement à celui des régions administratives du gouvernement du Québec. En région, le commandant de district est la plus haute autorité de la Sûreté. Les divisions de Montréal et Québec sont abolies ainsi que les sous-divisions restantes (Montréal, Hull, Québec, Chicoutimi).

Spécialités et ressources techniques

La Sûreté continue de se spécialiser au cours de cette période. Elle compte une escouade de plongée sous-marine permanente à Montréal depuis 1971 et à Québec, depuis 1975.



L'hélicoptère de la Sûreté du Québec en 1974

En 1973, une équipe de maîtres de chien, constituée en 1962, est réorganisée et connaît un développement significatif, tout comme l'équipe des techniciens en explosifs. On offre également une formation sur mesure à des intervenants qui se spécialisent en recherche et sauvetage de personnes ainsi qu'en contrôle des foules.

L'accent est mis sur la mobilité des ressources, un critère essentiel dans ce domaine. C'est dans cette optique que deux hélicoptères, entretenus par le Service aérien du gouvernement, sont mis en service à Montréal et Québec en 1974. De plus, un premier poste de commandement mobile est livré l'année suivante pour mieux gérer les interventions sur les lieux d'événements. Ce camion aménagé est équipé d'un matériel de soutien opérationnel conçu à cet effet.

[Précédent](#) ◀ | ▶ [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870



1973-1986

1974 Création du CRPQ

Depuis 1970, la Sûreté du Québec était chargée d'établir une centrale d'information destinée à faciliter la détection du crime et le dépistage des auteurs des délits. Le Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ), qui est relié au Centre d'information de la police canadienne (CIPC) à Ottawa, consiste principalement en une banque de renseignements informatisés à caractère criminel. Il devient opérationnel et accessible à tous les policiers du Québec en 1974.

En cette même année, le directeur [Jacques Beaudoin](#) entre en fonction pour la plus longue période de la Sûreté contemporaine, soit 14 ans.



Le

CRPQ est mis au service de tous les policiers québécois à partir de 1974

[Précédent](#)



[Suivant](#)

[Origine](#)

[1870-1929](#)

[1930-1944](#)

[1961-1986](#)

[1973-1986](#)

[1987-1996](#)

[1997-2004](#)

[Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870



1973-1986

1975 Place aux policières

La présence des femmes à la Sûreté remonte à 1922. À l'époque, elles sont confinées dans le rôle traditionnel de personnel de bureau. À partir de 1925, des *matrones*, baptisées *femmes de peine*, font leur apparition au sein des forces policières. Elles sont affectées à la fouille et à la garde des prisonnières. D'abord payées à la journée, elles travaillent au bloc cellulaire (détention), à Montréal et à Québec. Devenues permanentes tout en demeurant peu nombreuses, pas plus de quatre à six à la fois, elles portent désormais l'uniforme. En septembre 1968, elles quittent la Sûreté pour les centres de détention.



Nicole Juteau en 1975

La Sûreté accueille sa première policière, Nicole Juteau en 1975, année internationale de la femme. Vers la fin de la décennie, la Sûreté compte une vingtaine de policières. Une rubrique *congé de maternité* s'ajoute au nouveau contrat de travail des policiers signé en février 1978.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870



1973-1986

1975-1980 Pour mieux lutter contre le crime

En 1975, pour lutter contre une criminalité de plus en plus répandue et complexe dans le domaine de la fraude, une escouade des crimes économiques est constituée à Montréal et à Québec. De nouvelles techniques d'enquête éprouvées notamment aux États-Unis sont utilisées pour la première fois au Canada, soit la polygraphie, en 1977, et l'hypnose, en 1980.

Groupes d'intervention

Lors de la tenue des Jeux olympiques d'été de Montréal en 1976, quelque 1 400 policiers seront ainsi déployés sur les différents sites (Montréal, Bromont, Joliette et Québec) durant plusieurs semaines. Devant une menace anticipée d'actes de terrorisme, on forme des groupes tactiques d'intervention (GTI). Ces groupes, formés d'équipes multifonctionnelles ponctuelles, comprennent notamment des membres du groupe d'intervention (GI) et des enquêteurs et interviennent, par exemple, lors de crimes tels que les prises d'otages. Les groupes d'intervention (GI) seront effectivement formés en unités permanentes en 1980 à Québec et Montréal. Ils sont également chargés d'opérations de sauvetage ou d'interventions reliées à des activités criminelles.

Réforme des unités de renseignements

Dans le domaine du renseignement, la Sûreté, forte de son expérience de soutien à la Commission d'enquête sur le crime organisé entre 1972 et 1975, réorganise ses services spécialisés dans ce secteur. À partir de 1977, le renseignement criminel axe ses actions sur la lutte contre les groupes de motards criminels. Cette mesure donnera des résultats concluants dès la décennie suivante, faisant de la Sûreté un modèle d'efficacité dans ce domaine au Canada.

Plans de prévention et préventionnistes

En 1975 et 1976, un modèle de plan de prévention et d'intervention est implanté en enquêtes criminelles. Ce modèle, créé en 1972 aux mesures d'urgence, précise notamment les responsabilités de chacun, les phases d'une opération, le matériel requis, la logistique et la chaîne de commandement. Nommé SMEAC (Situation, mission, exécution, administration et logistique, commandement et communications), ce modèle est toujours en usage aujourd'hui. Des noms sont attribués aux diverses opérations. Parmi celles-ci, mentionnons la prévention de la séquestration de personnes (opération Filet), des vols de véhicules moteurs (opération Otto) et de skis (opération Alpin). L'opération Volcan, concerne le burinage d'objets de valeurs. En 1977, on établit à Montréal et Québec la fonction de policier préventionniste qui sera étendue ensuite à tous les districts. La participation de la communauté est sollicitée. La police communautaire prend forme.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870



1973-1986

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870

1977 Nomination d'un conseiller en police autochtone

La Sûreté du Québec assure une présence dans le Grand Nord québécois depuis 1961, année où l'on ouvre un premier poste à Fort Chimo (Kujjuaq). La signature avec les Cris de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois, en 1975, accorde une autonomie aux communautés autochtones sur le plan de leur administration. L'instauration d'une police locale composée d'autochtones fait partie des pourparlers.



Les gestionnaires du programme autochtone accompagnés des premiers policiers cris

En 1977, la nomination d'un officier la Sûreté à titre de conseiller en police autochtone jette les bases d'un premier programme d'implantation d'une police autochtone. En

janvier 1979, la nomination des premiers constables cris dans leurs communautés respectives donne le coup d'envoi de ce nouveau programme.

Le rôle de la Sûreté consiste principalement à assurer un encadrement suffisant et à offrir un soutien administratif. Des agents de liaison autochtones seront spécifiquement affectés à cette tâche au cours de la décennie suivante, et des ententes seront conclues avec d'autres communautés. La police autochtone accèdera progressivement à une complète autonomie.



Le

district de la Côte-Nord est créé en 1977.



En 1976 et

1977, les meurtres de quatre policiers tués dans l'exercice de leurs fonctions provoquent la grève du « deux par char ». La patrouille sera dorénavant

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

© Gouvernement du Québec - 2005



[Politique de confidentialité](#)

Mise à jour
2005-05-02




1973-1986

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870

1978 Le rapport Saulnier : un rôle accru pour la Sûreté

Au cours de la décennie, plus d'une cinquantaine de corps policiers municipaux ont été abolis et plusieurs municipalités ont réduit leur effectif. La charge de travail de la Sûreté du Québec a ainsi été grandement augmentée notamment dans le domaine des enquêtes criminelles. C'est dans cette foulée que le gouvernement du Québec crée en 1977 le Groupe de travail sur l'organisation et les fonctions policières. Présidé par Lucien Saulnier, ancien haut gestionnaire public de Montréal, le groupe de travail publie son rapport en janvier 1978.

Il recommande notamment un plus grand rôle pour la Sûreté du Québec et la fusion de plusieurs services de police municipaux de façon à porter leur nombre de 213 à 34 . On constatera que ces recommandations trouveront tout leur sens 20 ans plus tard lors de la refonte de la carte policière.

 Lors d'une première mission internationale en août 1978, un sergent conseiller en sécurité, entre en poste à la Délégation du Québec à Paris. Cette fonction disparaîtra en juillet 1983.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)



1973-1986

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870

1980 Sous le signe de la prévention

En 1980, certains comités de surveillance de quartier sont mis de l'avant pour prévenir les vols dans les résidences et les chalets. Des programmes de prévention voient le jour, notamment en matière de prévention en milieu scolaire et de sécurité des personnes âgées.

Sécurité routière

Un camion tracteur équipé d'une remorque, l'Expo-caravane parcourt le Québec dès 1980, afin de rencontrer les citoyens dans le but de prévenir les collisions routières.



La conjoncture économique a une incidence sur les ressources et les dépenses. Le recrutement policier cesse en 1981 pour ne reprendre qu'en 1987.



L'équipe de plongée sous-marine

Sécurité nautique

La Sûreté du Québec accentue sa présence sur les plans d'eau et forme des préposés à la sécurité nautique. Malgré des ressources limitées, la Sûreté démontre qu'elle veut dorénavant assumer ses responsabilités dans ce secteur en s'associant à des partenaires, en particulier, la Garde côtière canadienne. Le programme prendra de l'ampleur en milieu de décennie.



En 1982, l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés modifiera les règles de l'administration et les méthodes de travail des policiers pour les décennies à venir.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

© Gouvernement du Québec - 2005



[Politique de confidentialité](#)

Mise à jour
2005-05-02



1973-1986

1980-1984 Nouveaux mandats pour la Sûreté



La Police des autoroutes en 1980

Police des autoroutes

En juin 1980, les 111 policiers de l'Office des autoroutes du Québec, chargés de surveiller et de patrouiller les autoroutes à péage, deviennent membres de la Sûreté du Québec. Cette intégration rappelle celle de la police de la route, en 1938 qui conférait à la Sûreté du Québec un premier mandat de sécurité routière.

Permis d'alcool

En 1983, la Sûreté du Québec se voit confier l'inspection complète des établissements détenteurs d'un permis de la Régie des permis d'alcool du Québec, opération qui relevait jusque-là des fonctionnaires à l'emploi de cet organisme.

Contrôle du transport routier

La Sûreté hérite aussi de l'application des règlements se rapportant au transport routier. La centaine de surveillants routiers du Service d'inspection du ministère des Transports joignent les rangs de la Sûreté du Québec en 1984. Cette dernière assume cette responsabilité jusqu'en 1991, date à laquelle ce mandat est confié à la Société de l'assurance automobile du Québec.



En

1981, un poste de chef de cabinet du directeur général est créé. Cette fonction est occupée par un cadre civil.



Le

Sommet économique international des pays du G7 en Outaouais en 1981, de même que la visite du pape Jean-Paul II et la venue des Grands voiliers en 1984, nécessitent un déploiement important et fournissent une visibilité internationale à la Sûreté du Québec.

[Précédent](#) | [Suivant](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870



1973-1986

1983 Nouveaux symboles

Emblème et drapeaux

Orné de feuilles de chêne depuis 1980, l'emblème de la Sûreté du Québec, arbore à partir d'octobre 1983, la devise choisie par l'état-major : Service – Intégrité – Justice. Des drapeaux sont créés pour chacun des districts.



Évolution de l'emblème de la Sûreté du Québec

Bâton de commandement du directeur général

Symbole d'autorité du directeur général, le Bâton de commandement, est créé en 1982. Il devient un élément significatif lors de cérémonies protocolaires, symbolisant la passation des pouvoirs. Il est remis une première fois le 27 octobre 1983 au directeur général Jacques Beaudoin par le ministre de la Justice, Marc-André Bédard.

Médaille de la police pour services distingués

Les premières cérémonies protocolaires honorent des membres de l'organisation lors de la remise de promotions ou de décorations. Par exemple, la Médaille de la police pour services distingués souligne de longs services exemplaires (de 20 à 30 ans) et est attribuée à partir de 1983. Elle est issue du régime fédéral des distinctions honorifiques.

[Précédent](#) ◀ | ▶ [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870



1973-1986

1984-1985 – Relations de travail

- **Renouvellement du contrat de travail**

Après le référendum de 1980, les employés du secteur public ont subi une diminution salariale. Cette mesure gouvernementale est décriée par le milieu syndical. Elle ne manquera pas de créer également de vigoureuses protestations de la part des policiers provinciaux lors des négociations pour le renouvellement du contrat de travail en 1984. Le gouvernement offre simplement un gel de salaire. Habituellement harmonieuses, les relations de travail connaissent une année plutôt tendues entre les mois de mars 1984 et 1985. Le *rejet du képi* devient alors le symbole des moyens de pression utilisés. Les clauses salariales sont décrétées par le gouvernement.

- **Affaires internes**

En mai 1985, l'entité « discipline », du Service des relations avec le personnel, devient la Division des affaires internes, éliminant ainsi la connotation négative du terme discipline. Créé lors de la réforme des années 1960, le bureau de la discipline s'inspirait du modèle paramilitaire.

- **Santé et sécurité du travail**

En 1985, des dispositions législatives donnent lieu à la formation de comités de santé et sécurité du travail. Cette notion s'installera solidement dans les milieux de travail avec les années.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | **[1973-1986](#)** | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870



1973-1986

1984-1986 Protection de l'État et lutte contre le crime



Le parlement, à Québec

Absente du parlement québécois depuis 1977, la Sûreté y revient sur une base permanente à la suite d'une fusillade à

l'Assemblée nationale, en mai 1984. Elle y avait assuré la sécurité pendant presque cent ans, soit de 1884 à 1977.

La lutte contre les trafiquants de drogues s'intensifie et donne des résultats concluants. La réorganisation des équipes spécialisées dans l'application des lois relatives au jeu, à la moralité et au commerce de l'alcool favorise l'efficacité des interventions.

La Sûreté du Québec s'attaque au crime organisé en mettant sur pied des équipes de répression du banditisme. On traduit en cour des groupes de motards criminels et certains d'entre eux sont condamnés pour meurtre en 1985, une première en Amérique du Nord.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)



1973-1986

1985-1986 Sécurité routière et nautique



Alcootest

Vitesse et alcool au volant

Dans le domaine de la sécurité routière, la Sûreté améliore ses équipements de détection, notamment les cinémomètres, utilisés depuis 1962 et les *ivressomètres* depuis 1969, en faisant l'acquisition en 1986, de dépisteurs Alert.

Sur le plan de la prévention, la Sûreté du Québec encourage et profite d'un nouveau programme baptisé *Opération Nez rouge* créé à l'Université Laval à Québec en décembre 1984.

Formation et navigation

La flotte de bateaux s'accroît. Un cours de navigation est mis sur pied avec la collaboration d'organismes extérieurs, ce qui permet à la Sûreté de remplir adéquatement sa mission de patrouille, notamment dans l'estuaire du fleuve Saint-Laurent.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870



1973-1986

1985 Un ministère pour la police

À la fin de 1985, un solliciteur général est nommé au ministère de la Justice pour s'occuper des affaires de sécurité publique. Dès avril, un processus est mis de l'avant pour revoir en profondeur l'organisation policière. Pour ce faire, une petite équipe de travail, à laquelle participe un représentant de la Sûreté, est formée. Elle produit en septembre, un document de référence qui servira à une vaste consultation des milieux municipal et policier.

Le 10 décembre 1986, le volet sécurité publique est détaché du ministère de la Justice qui devient le ministère du Solliciteur général. En 1988, ce ministère est nommé ministère de la Sécurité publique.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870

Mise à jour
2005-04-27



1987-1996

1987-1989 Le virage communautaire

Service des relations communautaires



La Police, près des citoyens!

En évolution depuis plus d'une décennie, les relations communautaires deviennent une priorité pour la Sûreté du Québec en 1987. Ce domaine est voué à un avenir prometteur. L'état-major adopte d'ailleurs officiellement cette philosophie qui consiste à mieux répondre aux besoins de la clientèle en matière de sécurité publique en étant davantage à son écoute. Cette préoccupation se traduit principalement par la mise sur pied en février d'un Service des relations communautaires qui pilotera plusieurs programmes conçus dans cette optique. Le nouveau service se distingue au départ par la création d'un outil promotionnel moderne, un robot grandeur nature baptisé *l'agent C. Populaire* qui diffuse des messages de sécurité aux jeunes.

Activités humanitaires et fondation

Les activités humanitaires s'amplifient et engagent tout le personnel, à tous les échelons, sur l'ensemble du territoire. Inspirée de cette volonté, la nouvelle Fondation de la Sûreté du Québec est créée. Elle vise alors principalement à venir en aide aux aînés.

Division des relations interculturelles

En cette fin de décennie, le Québec accueille un nombre croissant d'immigrants. Reflétant cette nouvelle réalité démographique, le Service relations communautaires coordonne, en 1989, l'implantation d'une division des relations interculturelles chargée d'établir des liens avec les diverses communautés.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#)

[1870-1929](#)

[1930-1944](#)

[1961-1986](#)

[1973-1986](#)

[1987-1996](#)

[1997-2004](#)

[Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870



1987-1996

1987 Une année de nouveautés

Reprise de l'embauche de policiers

En 1987, après un intermède de près de six ans, 116 nouveaux membres rejoignent les rangs de la Sûreté pour remplacer une partie des centaines de membres retraités, entrés en fonction dans les années 50 ou lors de la réorganisation de 1961. Leur présence contribuera au renouveau de l'organisation.

Déontologie et discipline

Après plus de 20 ans d'existence d'un Code de discipline, un nouveau règlement de déontologie et de discipline est adopté. Un Comité d'examen des plaintes est constitué ainsi que des comités de discipline.

Programme d'aide au personnel

Un programme d'aide au personnel (PAP) voit le jour au cours de l'année. Un coordonnateur est nommé et des postes sont dotés. Une entente patronale-syndicale est signée en avril 1988.

 Lors de la

période du gel de l'embauche entre 1982 et 1986, quelque 400 policiers quittent la Sûreté. Entre 1987 et 1990, près de 900 policiers prennent leur retraite et 1000 recrues sont embauchées. Malgré cet effort l'effectif n'est pas à son maximum.



Nouvelle couleur des véhicules

Les véhicules vert olive avec portières jaunes qui sillonnaient le territoire depuis près d'un quart de siècle sont remplacés par des véhicules blancs comportant deux bandes latérales horizontales, l'une verte et l'autre jaune.

Un « designer » pour l'uniforme

En octobre, le designer et couturier montréalais de réputation internationale, Simon Chang, présente la collection des nouveaux uniformes redessinés. Il donne à l'uniforme un caractère moins militaire.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870



1987-1996

1988 Nouvelle loi et code de déontologie

Le 23 décembre 1988, la *Loi sur l'organisation policière* est sanctionnée. Une partie de cette loi entre en vigueur l'année suivante. La Commission de police, établie en 1968, est abolie. Un commissaire à la déontologie policière est créé. Un Code de déontologie policière s'applique à l'ensemble des services policiers à compter du 1er septembre 1990. Cette loi fait passer de cinq à quatre, le nombre de titulaires à la fonction de directeur général adjoint. L'un d'eux, [Robert Lavigne](#), devient directeur général.



Un

programme d'accès à l'égalité en emploi est implanté en 1988.

[Précédent](#)

[Suivant](#)
[Origine](#)
[1870-1929](#)
[1930-1944](#)
[1961-1986](#)
[1973-1986](#)
[1987-1996](#)
[1997-2004](#)
[Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870



1987-1996

1989-1990 Ajouts et transferts de mandats



Une auto-patrouille à l'entrée du pont Jacques-Cartier

Ponts Jacques-Cartier et Champlain

À compter du 1er juin 1989, la Sûreté est chargée de patrouiller les ponts Jacques-Cartier et Champlain ainsi qu'une partie de l'autoroute Bonaventure, naguère la responsabilité du Service de la police de Ports Canada. Le poste Cartier-Champlain ouvre ses portes le 1er juillet de cette même année.

Module d'information policière (MIP)

En 1989, le Module d'information policière (MIP) met à la disposition de tous les policiers un outil informatisé redoutable pour mieux lutter contre le crime.

Nouveaux postes

En 1990, l'ouverture d'un poste principal et de postes auxiliaires à Matagami permet à la Sûreté d'étendre ses services réguliers à la Baie-James.

Contrôleurs routiers et détention

Le 27 août, la Sûreté se départit du groupe des contrôleurs routiers, mutés à la Société de l'assurance automobile. La division de la détention, rattachée au Service des activités générales de la Sûreté est abolie. Les activités de cette division relèvent dorénavant des services correctionnels du ministère de la Sécurité publique.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870



1987-1996

1990 Crise d'Oka

Selon une volonté du Conseil de bande mohawk de la réserve d'Akwesasne, la Sûreté du Québec est chargée d'assurer le maintien de l'ordre sur ce territoire. En parallèle, des problèmes latents, liés à une question territoriale, émergent à Kahnésatake (Oka), sur les rives de l'Outaouais. Devant l'impasse des négociations, et à la demande des autorités municipales, la Sûreté du Québec décide d'intervenir afin de déloger des hommes armés qui bloquent une route et ses accès. Le 11 juillet, le policier Marcel Lemay est atteint d'une balle d'arme à feu provenant de la barricade. Par la suite, un imposant déploiement policier assurera une présence constante de la Sûreté durant une cinquantaine de jours autour des territoires mohawks de Kahnésatake, Kahnawake et Akwesasne. Cet événement, connu sous le nom de Crise d'Oka, demeure la plus imposante opération de la Sûreté et la plus marquante de son histoire quant à sa durée, son impact médiatique et l'envergure du déploiement des policiers et des ressources. À la suite de la crise, on ouvre en 1992 un poste communautaire à Oka, conformément à une mesure promise.

[Précédent](#) ◀ | ▶ [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870

Mise à jour
2005-04-27



1987-1996

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870

1991-1992 Réforme fiscale municipale

En 1991, le gouvernement présente une réforme fiscale municipale qui vise à rendre plus équitables les coûts de la police, dont la mise en œuvre a lieu l'année suivante. Une première tarification des services de base fournis par la Sûreté est établie.

La mise en place de ces nouvelles mesures modifiera les rapports entre la Sûreté du Québec, les élus municipaux et les citoyens. Ces changements propulsent les ressources policières dans un marché où les notions de services adaptés et de productivité font partie intégrante du concept de sécurité publique.

 En 1991, afin de favoriser un rapprochement entre les policiers et les diverses communautés, une formation est donnée aux policiers.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)



1987-1996

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870

1992 Police communautaire et liaison avec les municipalités

Consultation des citoyens



Police de proximité

Le développement de la police communautaire se poursuit, à la suite d'une expérience pilote concluante menée au poste de Papineauville. En 1989, un processus permanent de consultation de la clientèle est mis sur pied dans le but de permettre aux citoyens de contribuer de manière active au maintien de l'ordre et de la paix ainsi qu'au sentiment de sécurité dans leur communauté.

Des comités consultatifs sont implantés dans les postes de la Sûreté. En 1993, 63 comités consultatifs permettent à plus de 2 000 citoyens du Québec de contribuer à la définition des services offerts par leur poste local. Ce nombre passe à 98 dès l'année suivante.

Relations avec les municipalités

La Sûreté, consciente des changements qu'entraînera pour elle la réforme fiscale municipale, s'engage dans un processus de consultation auprès des élus municipaux et compte se rapprocher du milieu. Dans cette perspective, elle met sur pied, le 1er avril 1992, la Division des relations avec les municipalités. Un processus permanent de consultation de la clientèle et de coordination des activités est mis en place.



En avril
1992,
la

Grande
fonction de
l'administration
est confiée
pour une
première fois à
une cadre
supérieure de
la fonction
publique,
Louise Pagé.
Elle porte le
titre de
directrice
générale
associée.



1987-1996

1992-1993 Modernisation des divers équipements



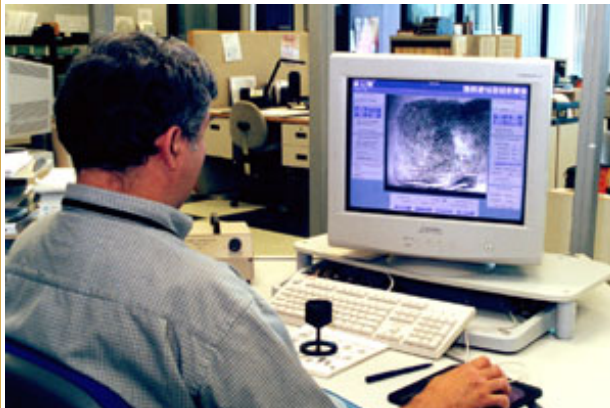
Véhicule de protection

- **Véhicules de protection**

Au printemps 1993, la Sûreté fait l'acquisition de deux véhicules de protection pour ses interventions en situation de crise et pour le sauvetage de personnes.

- **Empreintes digitales**

Après l'acquisition en 1987 d'un appareil laser de révélations d'empreintes digitales, la Sûreté se dote, en septembre 1993, du système informatisé Orion pour le repérage des empreintes digitales. Cette technologie remplace le système mécanisé Miracode mis en place au début des années 1970, lequel avait lui-même supplanté le système manuel Henry implanté au début du siècle.



Système informatisé « Printrak » pour le repérage des empreintes digitales

- **Télécommunications policières**

En octobre, le ministre de la Sécurité publique et le directeur général de la Sûreté du Québec signent des contrats de service avec un consortium qui fournira à la Sûreté du Québec tous les services de conception, d'installation et d'entretien des équipements du Réseau intégré de télécommunications policières, (RITP). En novembre 1994, un numéro d'urgence unique est implanté sur tout le territoire. En mars 1995, le premier centre de télécommunications (CDT) est mis en service à Québec. Onze autres centres seront ouverts progressivement en cours d'année sur l'ensemble du territoire, sauf à Montréal, où l'installation sera complétée en 1996.

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870




La

Sûreté est responsable des enquêtes et de l'intégrité du jeu dans les casinos dès 1992.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

[© Gouvernement du Québec - 2005](#)

Québec 

[Politique de confidentialité](#)

Mise à jour
2005-05-02



1987-1996

1993-1994 Nouveaux symboles



Le Jardin hommage de la Sûreté du Québec au Jardin botanique de Montréal

L'état-major adopte en 1993 de nouveaux insignes de grade pour les officiers et les sous-officiers, lesquels arborent désormais des barres sur les épaulettes au lieu des chevrons. En mai 1994, un nouvel écusson d'épaule remplace l'écusson en demi-lune, en usage depuis 1962.

À l'automne 1994, la Sûreté inaugure son jardin hommage au Jardin botanique de Montréal, un site commémoratif pour les policiers tués dans l'exercice de leur fonction. La Direction des relations communautaires crée, à la fin de 1994, la mascotte Polixe pour faciliter les relations avec les jeunes. Ce nom facile à retenir dans les deux langues avait été choisi lors d'un concours lancé auprès des jeunes autochtones.

À partir de 1993, les grandes directions de la Sûreté du Québec sont désignées sous l'appellation de *grande fonction*.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870



1987-1996

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870

1995-1996 La force du partenariat

Escouade Carcajou

Le 4 octobre 1995, une équipe d'enquêteurs spécialisés est formée spécialement pour lutter contre les bandes de motards criminels. Baptisée Carcajou, la nouvelle équipe, qui travaille en partenariat, comprend des membres de la Sûreté du Québec, de la GRC et du Service de police de la communauté urbaine de Montréal (SPCUM). À compter de juin 1996, l'escouade Carcajou a aussi le mandat de lutter contre les activités illicites de groupes criminels. Cette unité mixte d'enquête permet à la Sûreté de franchir un pas de plus dans la lutte contre le crime organisé.



Jocelyne Caron lors de son assermentation

Échange d'officiers

En janvier 1996, la Sûreté du Québec et le Service de police de la communauté urbaine de Montréal (SPCUM) échangent, pour une première fois, deux officiers. Cet échange, qui dure une année, permet aux deux plus grandes organisations policières du Québec de mieux comprendre leurs pratiques respectives.



Présentes dans l'organisation depuis 1975, les policières gravissent lentement les échelons. En 1989, une première policière, **Gisèle Garon**, est nommée au premier grade de sous-officier et devient

ainsi
caporale. En
juillet 1994,
**Jocelyne
Caron**
devient la
première
officière de la
Sûreté du
Québec.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

© Gouvernement du Québec - 2005

Québec 

[Politique de confidentialité](#)

Mise à jour
2005-05-02



1987-1996

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870

1996 Une année exigeante

Commission Poitras

Le 23 octobre 1996, le gouvernement établit une commission d'enquête chargée d'enquêter sur les pratiques en matière d'enquêtes criminelles à la Sûreté du Québec lors de crimes majeurs et aussi en matière d'enquêtes internes (déontologie et discipline). Cette commission fait suite à une vaste enquête menée par la Sûreté du Québec dans le milieu des trafiquants de drogues à l'échelle internationale. Au cours du procès, la juge constate des lacunes dans le processus d'enquête contre les accusés et décrète l'arrêt des procédures. Les frères Matticks sont au nombre des accusés, d'où le nom d'« Affaire Matticks ». Cette commission, présidée par un juge retraité de la Cour supérieure du Québec, Lawrence Poitras, débute ses audiences publiques le 14 avril 1997 et poursuit ses travaux durant plus d'un an avant de produire son rapport, en décembre 1998. Plusieurs membres de la Sûreté du Québec de tous les niveaux sont appelés à témoigner devant cette Commission.

Direction civile intérimaire

La création de la Commission Poitras le 23 octobre 1996 par le gouvernement marque la fin du directorat de [Serge Barbeau](#), en poste depuis moins de deux ans. Ce policier de carrière se retire de ses fonctions pour toute la durée de l'enquête. Le 21 novembre 1996, le gouvernement nomme un haut fonctionnaire de carrière, [Guy Coulombe](#) pour agir à titre de directeur général intérimaire. C'est dans le contexte des audiences publiques de la Commission Poitras que se déroule le mandat de ce gestionnaire aguerri. Parallèlement à cette enquête, une importante réforme policière s'amorce.



Contingent de policiers de la Sûreté du Québec pour la mission internationale à Haïti

Mission internationale de l'ONU

Le 16 décembre 1995, sous l'égide de l'ONU et sous la supervision de la GRC, un premier contingent de neuf

policiers de la Sûreté du Québec part en mission internationale à Haïti pour le maintien de l'ordre. D'autres groupes de la Sûreté suivront en 1996 et 1997.

En juillet 1996

lors des inondations au Saguenay, la Sûreté participe aux opérations de sauvetage.



1997-2004

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870

1997 Les débuts de la réorganisation

Loi de police modifiée

Une consultation de plusieurs mois auprès des autorités municipales et du milieu policier amène le gouvernement à revoir l'organisation policière. En décembre 1996, l'Assemblée nationale adopte un projet de loi intitulé « *Loi modifiant la loi de police et d'autres dispositions législatives* » et définit de nouvelles règles en matière de desserte policière. La Sûreté du Québec assume dorénavant la sécurité publique dans les municipalités de moins de 5 000 habitants.



Comité de sécurité publique

Ententes de services

Désormais, c'est sur une base d'ententes entre le ministre de la Sécurité publique et les municipalités régionales de comté que sont définis les services de la Sûreté du Québec. Les élus et les policiers des MRC participent à l'élaboration de l'entente dans le but de répondre aux attentes des communautés locales et régionales.

Comités de sécurité publique

Tel que le prévoit la loi, un comité de sécurité publique (CSP) est aussi formé dans chaque MRC. Ce groupe est composé de quatre représentants du milieu municipal et de deux représentants de la Sûreté. Ce comité veille au respect de l'entente qui prévoit notamment la nature et l'étendue des services offerts et le nombre de policiers. De plus, par cette entente, la Sûreté du Québec peut dorénavant appliquer les règlements municipaux liés à la sécurité publique. Ces règlements doivent être uniformisés pour toutes les municipalités qui font partie d'une MRC. Les municipalités peuvent récupérer les amendes qui en découlent.

Un décret qui définit les services de base

Une deuxième mesure législative entre en vigueur le 23 janvier 1997. Il s'agit du décret qui établit le *Règlement sur les services de base*. Ainsi pour la première fois, les services policiers de base sont définis par une législation. En résumé, ils concernent la « présence policière continue assurant une capacité d'intervention » et pour les municipalités locales de 5 000 habitants et plus, une patrouille de 24 heures sans interruption. La conduite des enquêtes criminelles de base doit aussi être assumée par ces municipalités, soit notamment la protection de la scène de crime, l'identification du plaignant, la prise de déclaration et l'arrestation du suspect en cas de flagrant délit.

Reconnaissance des postes autoroutiers

Sur un autre plan, la Sûreté du Québec s'est vu accorder un mandat d'exclusivité de surveillance autoroutière. Ainsi des postes, dont la mission était déjà axée sur cette tâche, sont confirmés comme postes autoroutiers. Il s'agit de Hull-Métro, Montréal-Métro et Québec-Métro; d'autres seront créés par la suite dans chaque région. À la fin de 1998, on compte 12 postes autoroutiers.



Le 25

septembre 1997, la MRC d'Abitibi signe la première entente de mise en œuvre définissant les modalités de prestation de services par la Sûreté du Québec.



La Sûreté du

Québec qui a amorcé une approche communautaire depuis une dizaine d'années, développe davantage ce concept en 1997 et implante le modèle de police de proximité.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#)

[1870-1929](#)

[1930-1944](#)

[1961-1986](#)

[1973-1986](#)

[1987-1996](#)

[1997-2004](#)

[Dirigeants](#)

© Gouvernement du Québec - 2005

Québec 

[Politique de confidentialité](#)

Mise à jour
2005-05-02



1997-2004

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870

1998 Une année d'exception sur plusieurs plans



Crise du verglas en 1998

Crise du verglas

L'année commence par une violente tempête de verglas qui affecte principalement la grande région de Montréal et surtout la Montérégie, à partir du 6 janvier. Devant la gravité de la situation, la Sûreté du Québec déclenche une opération de sauvetage d'envergure et coordonne l'action des forces policières impliquées. Au plus fort de la crise, les 9 et 10 janvier, plus d'un millier de policiers de la Sûreté et plus d'une centaine de civils participent à cette opération.

Les postes prennent le nom de la MRC desservie

L'année 1998 est marquée par la mise en œuvre des ententes de desserte policière dans 82 MRC. Les postes portent dorénavant le nom de la MRC qu'ils desservent plutôt que celui de la municipalité où ils sont situés. Les véhicules de patrouille arborent aussi le nom de la MRC. Des réaménagements d'édifices et de nouvelles constructions sont nécessaires. Certains postes implantés depuis plusieurs années dans une municipalité sont fermés et relocalisés dans un point plus central dans la MRC desservie. Les ententes donnent lieu à un mouvement de personnel sans précédent. Cette opération de logistique s'étendra jusqu'en 2004.

Nouveaux districts

Le 1er juillet, le district de Montréal, établi depuis 1973 et le plus imposant de la Sûreté du Québec, est scindé en deux nouveaux districts : Montréal – Laval – Laurentides – Lanaudière (MLLL) et Montérégie. Ils établiront leur quartier général respectivement à Mascouche (2002) pour MLLL et à Boucherville (1999) pour la Montérégie.

État-major intérimaire


En mars 1998, deux nouveaux directeurs généraux adjoints intérimaires s'ajoutent aux autres membres de l'état-major et complètent le conseil de direction entièrement formé de membres intérimaires, incluant le directeur général. En mai,

[Guy Coulombe](#) est confirmé dans sa fonction de directeur général à la suite du départ définitif de [Serge Barbeau](#).

Un deuxième directeur général civil

Le 12 novembre 1998, le gouvernement nomme un haut-fonctionnaire, [Florent Gagné](#), au poste de directeur général. Au moment de sa nomination, M. Gagné était sous-ministre de la Sécurité publique et auparavant sous-ministre aux Affaires municipales. Son profil de carrière cadre bien avec les nouvelles attentes gouvernementales en sécurité publique.

Parthenais, un édifice tout rénové !

 Le grade de lieutenant est aboli en 1998 et les policiers qui le détiennent sont nommés capitaines.



Le Centre de prévention de Montréal quitte l'édifice Parthenais à l'automne 1996. On entreprend des rénovations majeures qui se terminent en 1998. La Direction des ressources humaines y revient après une absence de plus de 6 ans.



En 2001, le

grand quartier général est nommé **Édifice Wilfrid-Derome**, en l'honneur du médecin fondateur du laboratoire médico-légal.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

Mise à jour
2005-05-02

© Gouvernement du Québec - 2005

Québec 

[Politique de confidentialité](#)



1997-2004

1999 Vers un renouvellement de la Sûreté

Rapport de la Commission Poitras

Les membres de la Commission Poitras, instituée en octobre 1996 signent leur volumineux rapport le 31 décembre 1998. Les travaux ont nécessité 192 jours d'audience, la présence de plus d'une vingtaine d'avocats et le dépôt de 891 pièces. Le rapport remis au gouvernement est rendu public le 28 janvier 1999 par le ministre de la Sécurité publique. Il contient 175 recommandations particulièrement axées sur les enquêtes criminelles, l'éthique, les affaires internes et l'encadrement.

Plan de renouvellement

Dès le 2 février 1999, les autorités de la Sûreté du Québec acceptent les recommandations et mettent de l'avant un rigoureux plan nommé Plan de renouvellement. Six comités de réforme sont mis sur pied : Mission, vision, valeurs – enquêtes criminelles – enquêtes internes – ressources humaines – modernisation technologique – communications. Dans un contexte de négociations d'un nouveau contrat de travail avec les policiers membres de l'APPQ, la Sûreté remet au ministre de la Sécurité publique un plan quinquennal qui comprend 25 projets d'amélioration dont :

- La révision de la structure de la Direction des affaires internes et la publication annuelle d'un rapport d'activités.
- La création d'escouades régionales mixtes chargées de s'attaquer plus efficacement au crime organisé. La Sûreté coordonne ces escouades.
- L'instauration d'un nouveau système d'empreintes digitales et de photographies signalétiques, particulièrement utile pour les unités éloignées.
- Le renouvellement du parc bureautique. Une nouvelle infrastructure informatique permet l'implantation d'un intranet et par conséquent l'amélioration des communications internes.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)



1997-2004

Une fin de siècle marquante

La dernière décennie du XXe siècle aura été l'une des plus marquantes de l'histoire de la Sûreté, et cela à plusieurs égards. Au cours de ces années, elle n'aura jamais été autant observée. Elle a fait l'objet de deux enquêtes publiques qui ont donné lieu à deux rapports soit, le *Rapport d'enquête du coroner Guy Gilbert sur les causes et circonstances du décès de monsieur Marcel Lemay*, 1995 et le *Rapport d'enquête – L'intervention de la Sûreté du Québec le 1er septembre 1994 - le corps de police de Chambly*, 1995 (juge Pierre Verdon) et d'une importante commission d'enquête au terme de laquelle sera publié le *Rapport de la Commission d'enquête chargée de faire enquête sur la Sûreté du Québec*, 1998 - (Commission Poitras).

Par ailleurs, la législation transforme complètement l'organisation policière au Québec. Désormais, les coûts de la sécurité publique seront facturés aux municipalités à partir d'une grille tarifaire établie par le gouvernement.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870

Mise à jour
2005-04-27



1997-2004

2000 Loi sur la police et changements majeurs

La Loi sur la police : de nombreux changements

La *Loi sur la police*, sanctionnée le 16 juin 2000, remplace la *Loi de police*, entrée en vigueur en 1968 et la *Loi sur l'organisation policière* (en 1988). De nombreux changements entrent en vigueur :

- L'Institut de police, établi en 1968 devient l'École nationale de police du Québec et son mandat est enrichi. Une Commission de formation et de recherche est créée pour bien encadrer les programmes d'études et toutes les activités de formation.
- La nouvelle loi impose aussi des programmes de formation professionnelle pour tous les policiers (gendarmerie, enquête, gestion) et l'obligation pour les corps de police d'établir un plan de formation.
- Dans le domaine de la discipline, tout comportement répréhensible doit dorénavant être dénoncé par les membres.
- Quant à la Sûreté du Québec, elle est désignée « police nationale » et peut desservir une municipalité de plus de 5 000 habitants.
- Parmi les recommandations de la Commission Poitras, un comité de surveillance externe et temporaire est nommé pour examiner les activités de la Sûreté du Québec. Ce comité est chargé de donner des avis au ministre, particulièrement sur le fonctionnement des affaires internes et des enquêtes criminelles.

Un intranet est mis progressivement en ligne en 2001.

Le personnel est consulté en 2001 afin de définir un énoncé de *Mission, Vision, Valeurs*. Les valeurs retenues sont : Intégrité, Respect, Professionnalisme, Service.

En 2003, un Service des relations internationales et du protocole est créé. Un officier est assigné à la délégation du Québec à Paris. Il agit à titre de coordonnateur de la coopération technique en Europe.

[Précédent](#) | [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)



1997-2004

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870

2001 La Sûreté se démarque dans deux opérations d'envergure

Deux opérations d'envergure donnent lieu à de nombreux articles et entrevues dans les médias et permettent à la Sûreté d'être reconnue pour son savoir-faire à l'échelle internationale notamment en enquêtes criminelles et contrôle de foules.

Printemps 2001

Le 28 mars 2001, les Escouades régionales mixtes mènent une vaste opération contre le groupe de motards criminels les Hell's Angels. Nommée *Opération printemps 2001*, elle porte un dur coup à ce groupe par des perquisitions importantes et de nombreuses arrestations.



Sommet des amériques

Sommet des Amériques

Le mois suivant à Québec, le Sommet des Amériques, du 16 au 23 avril mobilise 55% de l'effectif policier et civil de la Sûreté qui participe à cette opération conjointe de maintien de l'ordre avec d'autres corps de police. Les violentes manifestations contre la mondialisation sont habilement maîtrisées par les équipes d'intervention affectées sur les lieux. Il s'agit de la plus importante opération de contrôle de foule de l'histoire de la Sûreté du Québec, et vraisemblablement de l'histoire du Québec.

La Sûreté, acteur-clé de la réorganisation policière

Un projet gouvernemental de regroupements de municipalités laisse présager de nouveaux changements dans l'organisation policière au Québec. La catégorisation des activités policières semble avoir l'assentiment des divers intervenants en sécurité publique. Dans ce contexte, la Sûreté du Québec propose un plan basé sur un partage de responsabilités. Elle répertorie pour ce faire, toutes les activités policières possibles. Trois grandes catégories sont définies : les services généraux, les services spécialisés et les services nationaux.

Plusieurs municipalités ont choisi d'abolir leur corps de police et de confier leurs responsabilités à la Sûreté du Québec. Lors de l'abolition de leur service, les policiers municipaux deviennent des policiers de la Sûreté du Québec. Un guide d'intégration est préparé pour faciliter la transition.

Un nouveau rôle pour la Sûreté

La Loi concernant l'organisation des services policiers apporte de nombreux changements et définit clairement six niveaux de service, dont le plus élevé, le niveau six, est exclusif à la Sûreté. Les municipalités ont jusqu'au 1er juin 2002 pour déposer un plan démontrant qu'elles sont en mesure de fournir le niveau de service correspondant à la taille de leur population. Ces plans doivent être approuvés par le ministre de la Sécurité publique.

Les principaux changements

Taille des municipalités desservies


Ce sont dorénavant les municipalités de 50 000 habitants et moins qui peuvent recourir aux services de la Sûreté du Québec. Ce seuil était auparavant de moins de 5 000 habitants. Cette mesure entraîne l'abolition du service de police et l'intégration de ses membres réguliers.


Comités de sécurité publique


Les comités de sécurité publique de chaque MRC voient leurs pouvoirs accrus et leur nombre passe de 4 à 7.

Cybersurveillance et lutte contre le terrorisme

En décembre 2001, le Module de la cybersurveillance et de la vigie est mis sur pied pour surveiller les activités illicites sur Internet. Les actes terroristes marquants du 11 septembre 2001 sur le territoire américain ont nécessité une révision des plans et programmes liés à la lutte contre le terrorisme. De concert avec le ministère de la Sécurité publique et les corps policiers, un plan québécois de lutte contre le terrorisme a été mis de l'avant.

 Des unités de lutte contre le terrorisme sont progressivement implantées à la Direction des enquêtes criminelles dès octobre 2001.

 En 2001, la retraite obligatoire des policiers passe à 35 ans de service ou 65 ans d'âge. Auparavant les policiers devaient quitter leurs fonctions après 32 ans de service ou 60 ans d'âge.

 La sécurité des autoroutes et de l'Assemblée nationale, le contrôle des armes à feu pour le Québec, le Centre de renseignements policiers du Québec et les renseignements de sécurité sont des mandats exclusifs à la Sûreté du Québec.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)



1997-2004

2002 Intégrations massives de services policiers municipaux

L'intégration des services de police municipaux s'accroît en 2002. La *Loi concernant l'organisation des services policiers* oblige les municipalités à fournir des services en fonction de la taille de leur population. À défaut de pouvoir s'engager à fournir les services attendus, compte tenu des coûts élevés qui y sont associés, elles peuvent décider de recourir aux services de la Sûreté du Québec.

Parmi les services intégrés à la Sûreté, on compte ceux de villes importantes telles que Vaudreuil-Dorion, Alma, Baie-Comeau, Drummondville, Saint-Hyacinthe, Victoriaville, Rimouski, Sorel-Tracy, Shawinigan. On assiste ainsi à une urbanisation du mandat de la Sûreté du Québec.



Fondation communautaire de la Sûreté du Québec, <http://fondationsurete.qc.ca>



Le 6
novembre
2002, la

Fondation communautaire de la Sûreté du Québec est créée afin de soutenir financièrement des projets communautaires qui visent à améliorer la sécurité publique et à prévenir le crime. Une partie de son financement provient de la vente d'objets promotionnels à l'emblème de la Sûreté du Québec.

[Précédent](#) ◀ | ▶ [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870



1997-2004

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870

2003 Le retour d'un policier à la direction de la Sûreté



Normand Proulx le 21^e directeur général de la Sûreté du Québec

Après une direction civile qui aura duré plus de six ans, un policier issu des rangs, [Normand Proulx](#), devient le 25 juin 2003, le 21^e directeur général de la Sûreté du Québec. Il

prend les commandes de l'organisation qui compte plus de 5000 policiers et 1500 civils, le plus important effectif de l'histoire de la Sûreté du Québec.

En septembre, l'état-major est entièrement renouvelé et tous ses membres sont des policiers de carrière issus de l'organisation.



Les

intégrations de services policiers municipaux sont complétées en 2003.

Plus d'une cinquantaine de services municipaux ont été abolis en six ans, dont la majorité en 2002.

Quelque 1 500 policiers municipaux et 150 civils ont ainsi joint les rangs de la Sûreté du

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

[© Gouvernement du Québec - 2005](#)



[Politique de confidentialité](#)

Mise à jour
2005-05-02



1997-2004

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
 - Devise
 - Emblème actuel
 - Emblèmes depuis 1870

Un nouveau mandat pour la Sûreté

Le 30 mars 2004, le Centre de coordination Salvac du Québec est mis sur pied. Comme son acronyme l'indique, le Système d'analyse des liens de la violence associée aux crimes, est un service spécialisé qui étudie le comportement des auteurs de crimes graves ou en série et particulièrement à caractère sexuel. Le centre québécois alimente une banque de données canadiennes. La Sûreté joue un rôle de coordonnateur en la matière en vertu de la *Loi sur la police*.

Ce système résulte de la fusion des systèmes d'analyse de la Sûreté mis sur pied en 2003 et de celui du Service de police de la Ville de Montréal.

Renouvellement des ententes de service

La loi ayant été modifiée, toutes les ententes signées entre 1997 et 1998 doivent être renouvelées et mises à jour afin d'y intégrer les changements législatifs, même si elles ne sont pas arrivées à échéance. Parmi les changements apportés à la loi, notons la durée de l'entente qui passe de 5 à 10 ans, le maintien de la grille tarifaire, une participation du comité de sécurité publique accrue et une clause de maintien d'un effectif minimum. Des négociations sont amorcées en ce sens. Un comité d'harmonisation des services policiers est mis sur pied au ministère de la Sécurité publique.

La Sûreté du Québec a participé activement à toutes les étapes de réalisation de la réorganisation des services policiers et elle en est un acteur important.



Un

nouveau contingent de 26 policiers se rend en Haïti à l'été 2004 pour participer au programme de police civile de l'ONU.



Centre de télécommunications (CDT)

Modernisation des télécommunications

Au cours des dernières années, la Sûreté du Québec a accéléré le développement de ses systèmes. En 2004, un projet pilote est mis de l'avant pour améliorer le *RITP* (*Réseau intégré de télécommunications policières*) en service depuis près de dix ans. Le nouveau système à l'essai, le *SIRP* (*Système intégré de radio communications policières*), plus versatile permettra à la fois la transmission de la voix et des données.

Rapport progressif d'enquêtes

Du côté des enquêtes criminelles, on passe à l'introduction du rapport progressif d'enquêtes et des autres outils de gestion des dossiers opérationnels et des pièces à conviction. Une banque de données accessible partout au Québec pourra améliorer la qualité et la rapidité des enquêtes permettant un suivi plus efficace. La formation est amorcée en novembre 2003.


 Au 31
mars
2004,

la Sûreté du
Québec
comptait 6
765
employés
dont 5 163
policiers et 1
602
employés
civils
permanents,
un sommet
dans son
histoire.

[Précédent](#)  |  [Suivant](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

© Gouvernement du Québec - 2005

Québec 

[Politique de confidentialité](#)

Mise à jour
2005-05-02



1997-2004

2005 135 ans d'expérience et d'expertise

La Sûreté du Québec a connu de nombreuses transformations, en parallèle avec l'évolution du Québec, depuis sa création en 1870. Elle a su constamment renouveler sa capacité d'adaptation aux diverses lois, aux nouveaux mandats qui lui sont confiés ainsi qu'aux gouvernements qui se sont succédé. Elle est demeurée à l'affût des moyens les plus efficaces pour lutter contre de nouvelles formes de criminalité telles que la criminalité informatique ou la criminalité à incidence fiscale. De nombreux mandats se sont ajoutés à sa mission au fil du temps. Pour les réaliser, elle a développé une expertise de pointe et misé sur les technologies les plus performantes et le partenariat.

Ouverte plus que jamais sur l'extérieur, elle sait tirer profit de l'expertise des autres organisations et offrir en retour sa contribution vers un objectif commun : la sécurité de la population.



La Sûreté qui célèbre son 135e

anniversaire en 2005 fait encore sienne sa première devise de 1870 « Toujours prêt ». Ses actions du 21e siècle sont toujours guidées par ses valeurs : Intégrité – Respect – Professionnalisme – Service.

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870

[Précédent](#)

[Origine](#) | [1870-1929](#) | [1930-1944](#) | [1961-1986](#) | [1973-1986](#) | [1987-1996](#) | [1997-2004](#) | [Dirigeants](#)

Mise à jour
2005-05-02



Les dirigeants de la Sûreté du Québec depuis 1870

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870

Juge Pierre-Antoine Doucet (1870-1877)

Commissaire de la Police provinciale de Québec, Québec

Âgé de 55 ans au moment de sa nomination, monsieur Doucet demeure en poste durant sept ans. Il est greffier de la paix à Québec et membre du Bureau de police de la Ville de Québec avant de cumuler les fonctions de commissaire et de juge des Sessions de la paix. Les surintendants Ludger-Napoléon Voyer et Henry Heigham sont ses adjoints. Il meurt en 1878.

Lieutenant-colonel Jean-Baptiste Amyot (1877-1878)

Commissaire de la Police provinciale de Québec, Québec

Monsieur Amyot, qui est aussi avocat, assume la fonction durant un an. Il est alors âgé de 34 ans. Au cours de sa carrière, il dirige de 1870 à 1871, à titre d'officier de milice, une compagnie de miliciens lors de l'expédition de la rivière Rouge au Manitoba. Il est assisté du surintendant Émile Bureau. Il décède à Québec en 1913. Il est alors adjoint au shérif du district judiciaire de Québec.

La Police provinciale ayant été temporairement abolie en 1878, ceci explique qu'il n'y ait pas de directeur de 1878 à 1880.

Juge Alexandre Chauveau (1880-1899)

Commissaire de la Police provinciale de Québec, Québec

Âgé de 33 ans lors de sa nomination, monsieur Chauveau demeure en poste durant près de 19 ans. Il est en même temps juge des Sessions de la paix et, précédemment, avocat (1868), politicien (1872) et ministre (1870). Les sergents Édouard Harpe et Michael Burke le secondent. Le 7 mars 1916, il meurt à l'âge de 69 ans.

Augustin McCarthy (1902-1932)

Chef de la Police provinciale de 1902 à 1922 et chef de la Sûreté provinciale à Québec de 1922 à 1932 - direction conjointe

Nommé à l'âge de 45 ans, monsieur McCarthy demeure chef durant près de 30 ans. Il entre comme constable de la Police provinciale de Québec en 1888 et devient sergent en 1899. Il est l'un des collaborateurs du chef des détectives provinciaux à Montréal, Peter Kenneth McCaskill. À compter de 1922, il partage ses fonctions de chef avec son homologue de Montréal, Dieudonné Daniel Lorrain. En 1931, alors en préretraite, il est assisté à Québec par un sous-chef, Léon Lambert. Il décède le 4 mars 1932, à l'âge de 75 ans.

Dieudonné Daniel Lorrain (1922-1928)

Chef de la Sûreté provinciale à Montréal, direction conjointe

Âgé de 51 ans lors de sa nomination, monsieur Lorrain quitte son poste près de 6 ans plus tard. De 1917 à 1922, il dirige le Bureau des détectives provinciaux à Montréal, en remplacement de Peter Kenneth McCaskill. Il partage sa fonction avec son collègue Augustin McCarthy à Québec. Il meurt le 30 septembre 1952 à l'âge de 81 ans.

Me Maurice-Charles Lalonde (1929-1936)

Chef de la Sûreté provinciale, Montréal – direction conjointe jusqu'en 1932

Nommé à l'âge de 34 ans, monsieur Lalonde, un avocat de formation, demeure en fonction durant plus de 7 ans. Il est assisté de Léon Lambert à Québec et de Louis-Jean Jargailles à Montréal comme chef des détectives. Au cours de sa carrière il fut également officier de milice. En 1973, il meurt à Saint-Vincent-de-Paul (Laval) à l'âge de 79 ans.

Me Philippe Aubé (1936-1937)

Chef de la Sûreté provinciale, Montréal

Âgé de 39 ans lors de sa nomination à titre temporaire, monsieur Aubé, un avocat de formation, demeure en poste durant 1 an. Il est secondé par Léon Lambert à Québec. Il est nommé juge de la Cour du bien-être social en 1957. Le 26 juillet 1961, il décède à l'âge de 64 ans.

Lieutenant-colonel Philippe-Auguste Piuze (1937-1940)

Commissaire de la Sûreté provinciale du Québec, Montréal

Nommé à 48 ans, monsieur Piuze assume cette fonction durant un peu plus de 2 ans. Militaire de carrière, il occupe aussi des postes importants dans les pénitenciers et les prisons. Il est assisté de Léon Lambert, commissaire adjoint, et de Me Redmond Roche, surintendant à Montréal. Il meurt à l'âge de 78 ans, le 8 septembre 1967.

Me Marcel Gaboury (1940-1944)

Directeur de la Sûreté provinciale du Québec, Montréal

Nommé à l'âge de 39 ans, monsieur Gaboury, un avocat de formation, reste en poste durant 4 ans et demi. Il est secondé par le directeur adjoint Léon Lambert, à Québec et les directeurs adjoints suppléants Louis-Jean Jargailles à Montréal et Me Bernard Sarrazin, à Québec. Ce dernier est remplacé par Henri Charland en 1942. Nommé juge en 1961, il prend sa retraite deux décennies plus tard. Il décède le 3 novembre 1993 à l'âge de 93 ans.

Me Joseph-Paul Lamarche (1944-1950)

Directeur de la Sûreté provinciale du Québec, Montréal

Âgé de 59 ans lors de sa nomination, monsieur Lamarche, avocat de formation, reste en poste durant plus de 6 ans. Il est assisté par les directeurs adjoints suppléants Hilaire Beauregard, à Montréal et Henri Charland, à Québec. Alors qu'il est en fonction, il décède le 20 décembre 1950 à l'âge de 65 ans.

De 1951 à 1954, le poste de directeur demeure vacant. Hilaire Beauregard dirige à Montréal et Léon Lambert, à Québec.

Hilaire Beauregard (1954-1960)

Directeur de la Sûreté provinciale du Québec, Montréal

Nommé à l'âge de 51 ans, monsieur Beauregard demeure en fonction durant 5 ans et demi. Pendant 4 ans, soit de 1951 à 1954, il assume l'intérim comme directeur de la division de Montréal. Policier de carrière à la Sûreté, il est aussi propriétaire d'entreprises. Entré à la Sûreté en 1936 comme détective, il gravit les échelons rapidement, jusqu'en 1940. Après une absence de 5 ans, il revient à la Sûreté en 1945 comme directeur adjoint suppléant à Montréal. Il est assisté de Léon Lambert, directeur adjoint à Québec et de Léopold Trottier, directeur adjoint suppléant à Montréal de 1956 à 1960. Il décède à l'âge de 67 ans, le 27 juillet 1970.

Josaphat Brunet (1960-1965)

Directeur général de la Sûreté provinciale du Québec, Montréal

Nommé à l'âge de 58 ans, en août 1960, monsieur Brunet assume le poste durant un peu plus de 5 ans. Il est secondé par le directeur général adjoint Léopold Trottier à Montréal et par les directeurs adjoints Jean-Paul Dessureau, à Montréal et Lucien Descent, à Québec. Policier retraité de la Gendarmerie royale du Canada, il devient chef de la sécurité à la Banque canadienne nationale, avant d'être nommé à la Sûreté, en août 1960. Il décède le 6 juillet 1974 à l'âge de 71 ans.

J.-Adrien Robert (1965-1968)

Directeur général de la Sûreté provinciale du Québec, Montréal

Âgé de 59 ans lors de sa nomination, monsieur Robert reste en poste pendant 3 ans. Il est assisté par les directeurs généraux adjoints Roméo Courtemanche, de 1966 à 1968 et Maurice St-Pierre, en 1968 ainsi que par les assistants directeurs Jean-Paul Dessureau à Montréal et Lucien Descent, à Québec. Policier de carrière, il est d'abord constable à la Sûreté en 1930 puis détective en 1934. Il quitte en 1936. Il occupe le poste de chef de la police municipale de Hull pendant 25 ans, puis celui de directeur de la police de Montréal de 1961 à 1965. Il décède à l'âge de 63 ans le 26 mai 1970.

Maurice St-Pierre (1969-1973)

Directeur général de la Sûreté du Québec, Montréal

Nommé à l'âge de 49 ans, monsieur St-Pierre demeure en poste durant près de 5 ans. Policier de carrière, il fait partie de la Police de Montréal à compter de 1941 (constable), jusqu'en 1968 (directeur adjoint). Il entre à la Sûreté du Québec en octobre 1968 comme directeur général adjoint, pour être nommé directeur général, le 1er janvier 1969.

Paul-A. Benoît (1973-1974)

Directeur général de la Sûreté du Québec, Montréal

Âgé de 53 ans lors de sa nomination, monsieur Benoît occupe le poste pendant un peu plus d'un an. Policier à la Sûreté du Québec depuis janvier 1943, il accède successivement aux fonctions supérieures et à partir de 1971, devient directeur général adjoint aux opérations, puis directeur général, le 16 juillet 1973. Il prend sa retraite de la Sûreté du Québec en octobre 1974, après 32 ans de service, et devient sous-ministre associé au ministère de la Justice. Il est responsable de la Direction générale de la sécurité publique jusqu'en décembre 1979, moment où il prend sa retraite. Il décède à Longueuil le 24 mars 1984 à l'âge de 63 ans.

Jacques Beaudoin (1974-1988)

Directeur général de la Sûreté du Québec, Montréal

Nommé directeur général en octobre 1974 à l'âge de 39 ans, monsieur Beaudoin reste en poste pendant 14 ans, le plus long directorat de l'histoire de la Sûreté contemporaine. Policier de carrière à la Sûreté du Québec, il entre comme gendarme en 1958 et occupe diverses fonctions policières à Québec, Sept-Îles et en Gaspésie. Il est ensuite instructeur à l'Institut de police du Québec, puis responsable du Service de la formation et du perfectionnement, qu'il contribue à mettre sur pied. Il est nommé directeur général adjoint en 1973. Il prend sa retraite en octobre 1988 et occupe le poste de sous-ministre au ministère de la Sécurité publique jusqu'en novembre 1991.

Robert Lavigne (1988-1995)

Directeur général de la Sûreté du Québec, Montréal

Âgé de 46 ans lors de sa nomination en 1988, monsieur Lavigne occupe la fonction de directeur général pendant 7 ans. Il entreprend sa carrière de policier à la Sûreté du Québec en 1962. C'est l'Abitibi-Témiscamingue qui l'accueille pendant une quinzaine d'années. À partir de 1977, il est successivement conseiller au police autochtone, commandant adjoint au district de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nouveau-Québec, commandant au district de l'Outaouais, responsable du Service de l'emploi et du placement à Montréal et responsable du Service des mesures d'urgence. En 1986, il est promu directeur général adjoint à la Surveillance du territoire, puis en 1987, adjoint exécutif du directeur général.

Serge Barbeau (1995-1996)

Directeur général de la Sûreté du Québec, Montréal

Nommé directeur général en janvier 1995 à l'âge de 46 ans, monsieur Barbeau occupe cette fonction durant un peu plus d'un an. Il débute sa carrière comme patrouilleur au poste de Campbell's Bay dans l'Outaouais en 1967. Il devient enquêteur en 1969 et occupe les mêmes fonctions entre 1971 et 1973 au poste de Sainte-Julie. Il est ensuite nommé adjoint au responsable du poste de l'Assomption en 1972. Il dirige les postes de Fort-Georges et de Campbell's Bay. Il agit à titre d'officier des ressources humaines dans le district de l'Outaouais. Il est ensuite nommé commandant adjoint du district de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nouveau-Québec, avant d'assumer le commandement de l'Unité d'urgence du district de Montréal. Nommé directeur des relations communautaires en 1987, il assume cette fonction jusqu'à sa retraite en avril 1994. Avant son retour, le 16 janvier 1995, à titre de directeur général, il enseigne au collégial et fonde une entreprise de consultation en gestion policière et en sécurité publique. M. Barbeau est titulaire d'une maîtrise de l'École nationale d'administration publique et fut le premier directeur général à détenir une formation universitaire de ce niveau. Il cesse d'occuper ses fonctions le 18 octobre 1996 pendant que se tient la Commission d'enquête chargée de faire enquête sur la Sûreté du Québec, présidée par le Juge Lawrence Poitras. À son départ définitif le 13 mars 1998, il est nommé membre et vice-président

de la Commission québécoise des libérations conditionnelles jusqu'en septembre 1998. Par la suite il retourne à la consultation et l'enseignement.

Guy Coulombe (1996-1998)

Directeur général de la Sûreté du Québec Montréal

Sociologue de formation et gestionnaire, Monsieur Coulombe, fonctionnaire de carrière et dirigeant d'entreprises québécoises publiques et privées dirige la Sûreté du Québec pendant 2 ans. Il est successivement secrétaire général du gouvernement du Québec (1975), président directeur général de la Société générale de financement (1978) puis d'Hydro-Québec (1982) et président de la papetière Consolidated Bathurst (1988). Le 20 novembre 1996, âgé de 60 ans, il prend la direction de la Sûreté du Québec, de façon intérimaire puis est confirmé dans son poste de directeur général le 13 mai 1998, fonction qu'il occupe jusqu'en novembre. Par la suite, il devient directeur général de la Ville de Montréal (1999) et ensuite présidera une Commission gouvernementale sur les forêts publiques du Québec (2003).

Florent Gagné (1998-2003)

Directeur général de la Sûreté du Québec, Montréal

Sociologue de formation, monsieur Gagné est sous-ministre de la Sécurité publique du Québec depuis 1994 lorsqu'il prend la direction de la Sûreté du Québec le 5 novembre 1998, à l'âge de 53 ans. Il demeure en poste durant 5 ans. Auparavant, il est sous-ministre des Affaires municipales (Québec) à partir de 1989 où il était sous-ministre adjoint depuis 1983. Il a débuté sa carrière comme fonctionnaire fédéral et est entré dans la fonction publique du Québec en 1973. Il demeure directeur général de la Sûreté du Québec jusqu'en juin 2003 et poursuit sa carrière au gouvernement du Québec où il est nommé sous-ministre des Transports le 6 octobre 2003.

Normand Proulx 2003-

Policier de carrière, monsieur Proulx est entré à la Sûreté en 1973. Nommé caporal en 1985, il devient sergent en 1986 et dirige le poste de La Sarre. Promu lieutenant, il assume la direction de la protection des personnalités en 1988. En 1992, il est nommé capitaine et il est responsable de la planification des opérations en sécurité routière, puis chef du Service des relations avec les municipalités à Montréal. Promu inspecteur en 1993, il dirige le Bureau de la Surveillance du territoire du district de Montréal. En 1995, il obtient le grade d'inspecteur-chef et est nommé commandant de ce district. En 1996, il est nommé directeur général adjoint de la Grande fonction du développement et des affaires institutionnelles. Il est promu directeur général le 25 juin 2003. Il a acquis une formation en administration et en comptabilité à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue ainsi qu'à l'École des hautes études commerciales de l'Université de Montréal. Il est diplômé en gestion supérieure du Centre international de recherches et d'études en management affilié à l'École des hautes études commerciales.



Déclaration de services aux citoyens

- Mission
- Déclaration de services aux citoyens
- Stratégie
- Organisation
- Organigramme
- Organisation des districts
- Police de proximité
- Historique
 - Cahiers
- Devise
- Emblème actuel
- Emblèmes depuis 1870

- [Mot du directeur général](#)
- [Notre mission](#)
- [Nos services](#)
- [Nos objectifs de qualité de service](#)
- [Pour nous joindre](#)

Pour télécharger le dépliant « [Déclaration de services aux citoyens](#) » en version PDF.

Pour obtenir le logiciel adobe reader (version 4.0) auprès de la compagnie [Adobe](#)

Notre mission

« La Sûreté du Québec, police nationale, concourt, sur l'ensemble du territoire québécois, au maintien de la paix et de l'ordre public, à la préservation de la vie, de la sécurité et des droits fondamentaux des personnes ainsi qu'à la protection de leurs biens. La Sûreté du Québec soutient aussi la communauté policière, coordonne des opérations policières d'envergure, contribue à l'intégrité des institutions étatiques et assure la sécurité des réseaux de transport qui relèvent du Québec. »

Pour agir ensemble

Le partenariat est au coeur de la réalisation de notre mission.

- Dans l'ensemble de nos interventions, nous travaillons avec les autres services policiers et avec les organismes publics et privés qui participent à la réalisation de notre mission.
- Dans les municipalités que nous desservons, nous utilisons une approche communautaire pour mieux répondre aux besoins de la population : la police de proximité. Ainsi, nous misons sur la participation active et soutenue des citoyens et citoyennes dans l'identification des problèmes locaux de sécurité publique, dans l'analyse de leurs causes et dans la recherche de solutions efficaces et durables.

C'est sur une base d'ententes de services avec les élus municipaux que nous desservons les MRC. Cette façon de faire permet un rapprochement avec les citoyens et une meilleure connaissance des besoins et des réalités locales. Nous sommes convaincus que le partenariat est essentiel à l'amélioration de nos services et à l'efficacité de nos interventions visant le maintien de l'ordre et la prévention de la criminalité. Nous nous engageons non seulement à poursuivre mais aussi à renforcer le rapprochement déjà instauré entre notre personnel, la population desservie et les organismes de la communauté.

L'évaluation et l'amélioration continue de nos services : une priorité

La qualité de nos services et la satisfaction de nos clientèles sont pour nous, essentielles. À cette fin, nous avons développé un processus permanent de consultation avec les milieux locaux, par le biais de comités de sécurité publique implantés dans chacune des MRC de notre territoire. De plus, afin de bien évaluer nos interventions, nous mesurons périodiquement le degré de satisfaction de la population que nous desservons, notamment par le biais de sondages.